



SEANCE DU 01 décembre 2025

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal du 22 septembre 2025 97
2. Interpellation de M. Clément Borgeaud 98
3. Information relative au projet de bâtiment de police. 100
4. Information relative au projet de terrains complémentaires à la zone sportive du Verney. 101
5. Demande de crédit complémentaire pour le bâtiment Simplon 10 103
6. Planification financière 2026-2029 107
7. Budget 2026 109
8. Développement du postulat de M. Jonathan CEPI, intitulé « Développement et diversification du sport par la construction d'un terrain de padel ». 125
9. Réponse à la question écrite de M. Antoine BELLWALD, intitulée « WC du Mabillon V » 128
10. Réponse à la question écrite de M. Mathieu RUEGG, intitulée « Pour une meilleure ponctualité scolaire » 131
11. Divers 132
12. Annexes 137



1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal du 22 septembre 2025

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Mesdames les conseillères générales, messieurs les conseillers généraux, je vous souhaite la bienvenue et j'ouvre officiellement la séance du Conseil général du 1er décembre 2025. Je salue la présence de monsieur Fabrice Thétaz, président de la ville, des membres du Conseil municipal, de monsieur Simon Schwery, notre chancelier, des chefs de services présents, de madame Laurence Mauve, responsable de la salle, des représentants de la presse ainsi que du public.

La convocation vous est parvenue le 31 octobre 2025, soit dans les délais prévus par notre règlement, article 7. Nous pouvons donc siéger. Je me permets de transmettre une information.

Lors du dernier Conseil général, une personne du public a filmé avec son mobile les débats liés à un sujet émotionnel. Selon l'article 8, alinéa 2, de la LIPDA [*Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage*], seules les prises de vues et de sons réalisées par des médias accrédités sont autorisées lors des séances publiques, à moins que le règlement du Conseil général ne prévoit autre chose, ce qui n'est pas le cas. L'enregistrement par une personne du public n'est donc pas autorisé selon la LIPDA, et un membre du Conseil général peut agir civilement contre cette personne en raison d'une violation de leurs droits de la personnalité. Je pense que c'est une information importante, plusieurs personnes m'ayant interpellé par rapport à cela. Vous avez ainsi la réponse, validée notamment par le préposé du canton.

Nous allons procéder donc à l'appel nominatif par madame Ninin, notre secrétaire. Merci de valider sur votre télécommande votre présence et, en même temps, de vous annoncer présent.

Intervention de Mme Nadine Ninin, secrétaire

J'appelle Annen Indrid, Anthamatten Carole, Arlettaz Yvan (excusé), Batista Filipe, Beiner Nicolas, Bellwald Antoine, Blumenthal Blanka, Borgeaud Clément, Bräm Patrick Alexandre, Burri Robert, Caspani-Thurre Diane, Catanese Natale, Cepi Jonathan, Clément David, Couturier Mathieu (excusé), David Christian, Délitroz Sianne, Dérivaz Vincent (excusé), D'Errico Adrien, Dorsaz Pauline, Duchoud Andrea (excusée), Faust Pierre-Yves, Fougere Stéphanie, Franc Mélanie, Gashi Musli Benita, Ginolin Alexandre, Grau Christophe, Grau Ludovic, Gremaud Bryan, Grept Guilhem, Gulas Florent, Jankovic Anita, Jacquet Rafaella, Kilaj Rilind, Labanti Thérèse, Lamas Eduardo, Mariétan David, Martinez Alexandre, Métrailler Estelle, Michaud Nadia, Mignot Philippe, Missiliez Isabelle, Morel Didier (excusé), Moulin Pierre-Yves, Multone Stéphanie, Multone Nancy, Nanchen Jacqueline, Nanchen Lisa, Nicklaus Lila (excusée), Ninin Nadine, Ostrini Olivier, Pochon Pascal, Previti Sandra, Rapin Sophie, Riesle Gérald, Rüegg Mathieu, Shala Zenun, Solioz Dan, Tuor Mama Jacky, Zara Tiziana.



Intervention de David Mariétan, président du Conseil général

Je vous remercie. Nous sommes 53 membres présents. Conformément à l'article 22, le quorum de 31 membres est atteint, ce qui nous permet de délibérer légitimement.

Concernant l'ordre du jour, nous avons 2 modifications à vous proposer, à savoir l'interpellation de monsieur Clément Borgeaud, qui a été ajoutée au point 2 et qui respecte le règlement du Conseil général, article 40, et la suppression du point 7 sur la demande de modification de l'avenant tarifaire du règlement sur le chauffage à distance. Après concertation, le Bureau a décidé de retirer ce point pour plusieurs éléments. Nous tenons tout d'abord à saluer le travail important réalisé dans un délai restreint par la commission Edilité, Urbanisme et Aglo. Cependant, le rapport transmis ne satisfait pas à certaines exigences du règlement du Conseil général, notamment à l'article 21-1°, qui prévoit que chaque commission présente un rapport rédigé par le rapporteur et signé par la présidence de la commission.

De plus, nous avons reçu plusieurs retours sur l'existence de questions ouvertes et de points nécessitant un complément d'analyse, ce qui ne permettrait donc pas au Conseil général de statuer en toute connaissance de cause. Le Bureau avisera dans les plus brefs délais de la manière à permettre une reprise du dossier dans le respect intégral des prescriptions réglementaires. Vous avez donc devant vous l'ordre du jour modifié. Est-ce que vous avez des remarques ? Je vous propose donc de passer à un vote rapide, à savoir est-ce qu'il y a des oppositions ? Je vous laisse simplement lever la main. Des abstentions ? Je vous remercie. L'ordre du jour modifié est adopté.

Concernant le PV de notre séance du 22 septembre 2025, vous nous avez fait part de quelques coquilles qui seront corrigées. Y a-t-il d'autres demandes de corrections ou des remarques ? Si ce n'est pas le cas, nous allons là aussi procéder à un vote rapide. Je vous propose donc de lever la main. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Nous allons donc passer au point 2, interpellation de monsieur Clément Borgeaud intitulée « Le conseil général peut-il réellement amender le budget? »

2. Interpellation de M. Clément Borgeaud

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Monsieur Borgeaud, souhaitez-vous intervenir ? Non ? Je passe donc la parole à monsieur le président de la Municipalité.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, président de la Municipalité

Merci, monsieur le président du Conseil général. Mesdames les conseillères générales, messieurs les conseillers généraux. Permettez-moi juste de revenir un tout petit moment par rapport à la modification de l'ordre du jour et du retrait du point 7 relatif à la modification de l'avenant tarifaire du chauffage à distance. On en prend acte. Néanmoins, eu égard au travail de la Municipalité, du municipal Arnaud Dubois, du chef de service et de la Satom, on est un petit peu surpris du retrait du point de l'ordre du jour. On espère que c'est un élément unique. On met ça sur le début de législature. On espère que ce genre de situation ne se reproduira pas à l'avenir.

Permettez-moi maintenant d'arriver directement à la réponse à l'interpellation du conseiller général Clément Borgeaud, déposée en date du 6 novembre 2025, avec comme titre « le Conseil général peut-il réellement amender le budget », avec un



certain nombre de questions, quatre, pour être précis, auxquelles je me permets de vous répondre ce soir. La première question déposée dans l'interpellation de monsieur Borgeaud était la suivante : comment expliquer que le montant au budget 2024 du compte 3222.3636.02, apparaissant dans les comptes 2024, ne soit pas celui approuvé par le Conseil général ? Effectivement, lors de l'établissement des comptes 2024, la modification de l'amendement du Conseil général relative aux comptes mentionnés n'a pas été faite. Dans le budget 2024, il s'agit tout simplement d'un oubli du service des finances, et on s'en excuse platement.

Deuxième question, les amendements au budget ont-ils une quelconque valeur, existent-ils encore après la séance du Conseil général, ou bien la Municipalité dispose-t-elle d'un blanc-seing de ne pas les appliquer ? Alors, les amendements sont suivis par le service concerné pour le budget en question. Dans ce cas, le montant arrêté par le Conseil général, à hauteur de 40 000 francs, pour les demandes ponctuelles, n'a pas été consommé durant l'année, faute de demande. En effet, le montant des demandes allouées a atteint la somme de 27 700 francs.

Troisième question, lors des décisions de « rigueur budgétaire », les rares comptes amendés par le Conseil général sont-ils prioritaires pour être revus à la baisse ? Ne devraient-ils pas plutôt être ceux auxquels on ne touche pas, au moins pour quelques années, plutôt que pour zéro, comme c'est le cas ici ?

Alors, les comptes amendés par le Conseil général ne sont pas prioritaires pour être revus à la baisse lors du processus budgétaire, c'est extrêmement important, et c'est ce que l'on demande à tous nos services, le budget base zéro est appliqué. Cette méthode de budgétisation implique que toutes les dépenses doivent être justifiées, notamment sur la base des comptes connus et non pas forcément du budget. Il est rappelé aussi que lors de l'élaboration du budget, la gestion financière et l'établissement des comptes sont de la compétence du Conseil municipal, et puis finalement, quelle garantie le Conseil municipal peut-il apporter au Conseil général pour que de tels cas de figure ne se reproduisent plus et que les décisions démocratiques du législatif soient respectées et appliquées et non pas jetées aux oubliettes.

Alors, un amendement peut effectivement concerner l'année budgétaire en question, mais pour rappel, le budget est vraiment créé sur une base zéro, donc toutes les dépenses sont remises en question chaque année lors du procédé budgétaire. C'est la raison pour laquelle les amendements du Conseil général ne sont pas forcément répercutés lors du budget de l'année suivante. Voilà pour les réponses que je pouvais apporter, monsieur Borgeaud, à votre interpellation.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, monsieur le président. Monsieur Borgeaud ça vous convient ? Merci. Je vous propose donc de passer au point 3 de l'ordre du jour, information relative au projet de bâtiment de police.

A la demande de la Municipalité, le Bureau a ajouté ce point à l'ordre du jour. Je transmets donc la parole à monsieur Joël Pasquier.



3. Information relative au projet de bâtiment de police.

Intervention de M. Joël Pasquier, Municipal en charge du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments

Merci, monsieur le président du Conseil général. Mesdames et messieurs les conseillers généraux, monsieur le président de la Municipalité, chers collègues, madame, monsieur des médias, mesdames, messieurs présents dans la salle. J'ai pour mission de vous présenter le projet d'un futur hôtel de police en lieu et place de la maison du Cotterg. Je tiens tout d'abord à vous informer que la présentation m'a été chaleureusement proposée par le chef de service UBC [*Urbanisme, Bâtiments et Construction*], monsieur Pannatier, qui est d'ailleurs parmi nous ce soir. Merci à lui pour cette préparation, elle fait suite à la présentation qu'il a donnée lors d'une séance demandée par la Cogest. Alors, je ne vous promets pas le même niveau de connaissances techniques, en tout cas, je ne me targuerai pas de me vanter là-dessus, mais je vais vous faire part de ma compréhension du dossier.

Suite au déménagement du CMS, qui s'est installé dans le nouveau bâtiment situé au giratoire où il y a l'œuvre de Faro, le bâtiment du Cotterg est disponible. C'est un premier élément. Ensuite, le service sécurité, actuellement, qui est dispersé sur 3 niveaux dans le bâtiment communal, on a à peu près une quarantaine d'agents et de personnels. Il y avait ce projet de réaménagement du café du bâtiment de la caisse de pension, ce qui aurait été finalement une aggravation de la dispersion des équipes. Le projet, finalement, n'a pas été retenu malgré une enveloppe prévue dans le budget pour cette réalisation. Et puis, ce qu'on peut dire également, c'est qu'il y a un manque général de places dans le bâtiment communal. Plusieurs services se côtoient et se partagent ces espaces.

Et c'est vrai que c'est une orientation de la ville de souhaiter encourager, de réunir chaque dicastère sous un même toit. On l'a déjà fait pour le tourisme, avec le Culture Tourisme à la Casa Nova, on va le faire pour l'Enfance, Jeunesse et Intégration au Simplon 10, et puis aussi pour les services industriels aux Îlettes. C'est une approche qui est finalement cohérente, elle renforce la cohésion, facilite le partage d'informations, crée des synergies, améliore la sécurité, ça permet aussi une gestion plus maîtrisée des coûts.

Donc la localisation, c'est effectivement la maison du Cotterg, elle est sur la parcelle 52-11. Quel est l'avantage de cet endroit ?

Finalement, le site est intéressant puisqu'en fait, il y a une synergie avec le parking existant du Cotterg, un accès direct depuis l'avenue de France. Et puis, il y a une proximité potentielle avec un bâtiment cantonal qui serait prévu sur la parcelle 636, donc juste de l'autre côté de l'avenue de France. Le canton a comme projet d'implanter tous ses services cantonaux actuellement sur notre commune sous un même site. À propos du programme et de la faisabilité, il faut relever que cela a été fait en collaboration avec l'utilisateur, ce qui permet d'optimiser la réalisation. L'étude de faisabilité, qui s'est avérée concluante, relève que le service de sécurité peut être entièrement intégré dans le bâtiment.

Je vous passe rapidement les détails de l'organisation des espaces. Au rez inférieur il y a les locaux techniques, les fonctions spécifiques comme les cellules. Ensuite, on a le rez supérieur avec l'accueil, une zone publique. Au niveau 1, les bureaux, activités internes. Niveau 2, les espaces complémentaires. Et niveau 3, les zones administratives et de soutien.



Le coût du projet comprend la transformation des locaux sans les besoins de services sécurité, la mise en conformité, tout ce qui est accessibilité, parasismique, les normes AE-AI, tout ce qui est prescription, protection et incendie, la rénovation des installations techniques, le chauffage, les sanitaires et l'électricité. Le chiffre que nous avons aujourd'hui est basé sur l'élaboration de devis de la phase 2, ce qui veut dire qu'on a une pertinence d'environ 30%.

La phase 2 SIA est une des phases, en fait, qui permet de définir le coût ; on arrive à un montant de 2 920 000, qui inclut la réserve de 30 % et des réserves. Ça nous donne une très bonne marge de sécurité en lien avec des imprévus. Si le budget devait être accepté ce soir, on pourrait passer à la phase SIA 3, qui va préciser le chiffrage à peu près plus ou moins 10%, ce qui réduit les risques de mauvaise surprise, et finalement, ça donne l'opportunité, en cas de dépassement du budget, d'abandonner le projet et éventuellement de le reposer dans un futur budget.

Au niveau du ratio, on est sur un coût à 1 240 francs le mètre cube, ce qui est conforme pour ce type de transformation. Cette diapositive représente le coût de fonctionnement du CMS sur les 3 derniers exercices. On peut souligner, en tout cas, d'une part, l'augmentation de charges au niveau du coût de l'électricité. On peut relever qu'à travers ce projet, ça serait une opportunité pour optimiser l'efficacité énergétique du bâtiment et qui est actuellement chauffé par l'électricité uniquement, sachant qu'on a l'introduction déjà au CAD, mais elle n'est pas utilisée ; donc ça serait une étape à envisager. Et puis, on peut relever également que, vous le voyez, il y a une perte sur le compte de rentrées des loyers qui sont des factures au CMS, qui est aussi à intégrer dans notre réflexion.

Je voudrais enfin vous faire part des opportunités liées à ce potentiel hôtel de police. Donc, ça serait libérer des espaces dans le bâtiment communal, d'une première part, une occupation optimale d'un bâtiment qui appartient à la ville. A savoir qu'effectivement, à la base, ce bâtiment était destiné au canton pour l'agrandissement de l'ECCG, mais abandonné suite à une modification de stratégie cantonale. Voilà pour ma présentation. Merci pour votre attention et je suis à disposition pour des questions, si ce n'est pas trop technique.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, monsieur Pasquier. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole dans la salle ? Parfait merci.

On va passer au point 4, information relative au projet de terrains complémentaires à la zone sportive du Verney. Monsieur Dubois, vous avez la parole.

4. Information relative au projet de terrains complémentaires à la zone sportive du Verney.

Intervention de M. Arnaud Dubois, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité, Environnement & Sports

Merci, monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, bonsoir. Effectivement, je prends maintenant la parole, donc un peu comme mon collègue Joël Pasquier, en vertu de l'article 5 du RCO, qui a été voté ici même en 2023, qui indique que tout crédit d'engagement qui dépasse finalement 2,5% des recettes brutes du dernier exercice nécessite une présentation avant le vote au



budget. Donc, le titre « information relative au projet de terrain complémentaire de la zone sportive du Verney » concerne un troisième terrain dans la zone sportive des Verney, un deuxième terrain synthétique. Les plus anciens d'entre vous savent qu'un montant figurait déjà au budget puisqu'en 2022, le Conseil général d'alors avait accepté un crédit d'engagement de 2,9 millions pour ce terrain synthétique dans la zone sportive des Verney. Et aujourd'hui, on vient vers vous puisque lorsqu'on a voulu analyser le devis sur lequel étaient basés ces 2,9 millions de crédits d'engagement, on s'est rendu compte, en demandant un devis un peu plus détaillé, qu'on était plus proche des 3,3 millions que des 2,9 millions. C'est pour ça qu'on n'a pas voulu commencer les travaux de ce terrain sans revenir vers vous pour vous informer, et demander ce complément de 400 000 francs pour donc un crédit d'engagement total de 3,3 millions, comme vous pouvez le constater à la page 95 de votre fascicule du budget.

Ce montant s'explique bien sûr par la pose du terrain en lui-même. Il faut savoir que c'est plus compliqué que seulement mettre un petit peu d'herbe synthétique. Il y a tout ce qui concerne le drainage, il y a déjà des mouvements de terre parce que c'est plus simple de jouer au foot sur un terrain plat. Il y a aussi tout ce qui concerne l'éclairage. C'est pour ça qu'on arrive à ce montant.

Peut-être quelques mots pour justifier le besoin. Il est le même qu'en 2023, peut-être certainement un peu encore renforcé, puisqu'on a la chance de bénéficier de clubs en plein dynamisme dans notre commune, notamment le FC Monthey, qui compte maintenant plus de 700 joueurs, plus de 600 juniors. Ça fait 280 matchs à domicile. J'ai fait un rapide calcul, ça fait plus de 1 000 entraînements par saison.

On sait aussi que ce chiffre est en constante augmentation. Il y a aussi, vous avez pu le voir, l'euro féminin qui a créé un certain essor, il y a de plus en plus de filles qui s'inscrivent, on peut vraiment imaginer que ce nombre augmente encore à l'avenir. Et puis ça devient vraiment une gageure pour le FC Monthey d'organiser ses matchs et ses entraînements et les choses sont encore plus compliquées si la météo n'est pas au beau fixe. C'est pour ça que vraiment le besoin est là. Peut-être encore un mot pour dire que le FC Monthey compte aussi actuellement sur le terrain des Îlettes. Vous savez que le terrain des Îlettes est sur une zone industrielle et il pourrait, en cas de projet intéressant, être amené à disparaître assez rapidement.

Donc, c'est vraiment une nécessité, je pense, pour le bon fonctionnement du FC Monthey, qu'il puisse continuer à accueillir tous ses joueurs, ses jeunes joueurs, et pour son développement futur, que de réaliser ce terrain synthétique. C'est pour ça qu'on vous demande finalement ce complément à ce crédit d'engagement de 400 000 francs. Je suis également à disposition, si vous avez des questions, peut-être viendront-elles au moment du budget.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, monsieur Dubois. Alors, je donne la parole à la salle. Est-ce qu'il y a des questions?

Merci beaucoup. Nous sommes au point 5, demande de crédit complémentaire pour le bâtiment Simplon 10.



5. Demande de crédit complémentaire pour le bâtiment Simplon 10

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

La Municipalité a sollicité le Conseil général pour une demande de crédit complémentaire pour le bâtiment Simplon 10. Je tiens à remercier le travail de la Commission de gestion malgré un agenda pour le moins chargé.

Nous allons procéder de la manière suivante. D'abord, l'entrée en matière et, en cas d'acceptation de cette dernière, la discussion en détails et puis le vote. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Je cède la parole à monsieur Clément.

Intervention de M. David Clément, responsable de groupe (Le Centre)

Monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers municipaux, chers collègues. Nous remercions d'ores et déjà la Municipalité pour la transparence apportée à ce dossier sensible, ainsi que la Cogest pour la qualité et la rigueur de son analyse menée parallèlement à l'élaboration du budget 2026, comme vous l'avez dit. Leur travail éclaire utilement nos débats et renforce la solidité de nos décisions.

Même si la Municipalité n'était pas tenue de resoumettre ce crédit au Conseil, plusieurs éléments auraient néanmoins mérité une anticipation plus fine. Et, pour reprendre les mots de Cyrano de Bergerac, « on pourrait dire bien des choses, en somme », tant les causes du dépassement sont multiples et invitent à un pilotage plus serré afin d'éviter de telles dérives à l'avenir. Mais rassurez-vous : point de tirade ce soir. Je vous remercie.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, monsieur Clément. D'autres demandes de prise de parole ? Monsieur Burri.

Intervention de M. Robert Burri, responsable de groupe (PS-GC)

Monsieur le président, mesdames, messieurs, chers collègues. C'est avec un certain effarement, voire un effarement certain que dis-je, et du mécontentement, que le groupe PS et Gauche citoyenne a pris connaissance du dépassement de 1,2 million sur les 4,5 millions votés pour la rénovation de l'immeuble Simplon 10 afin d'accueillir le service Enfance, Jeunesse et Intégration. Non seulement le Conseil municipal annonce un dépassement très important du budget initial, mais en outre, il signale que le montant de 400 000 francs initialement prévu pour les aménagements extérieurs a été affecté au règlement d'autres factures en relation avec le projet. Dès lors, ce montant de 400 000 francs fait l'objet d'une demande de crédit complémentaire permettant de réaliser des aménagements extérieurs dans le cadre d'une démarche participative et innovante, comme cela a été fait, avec bonheur, il faut le préciser, pour le Cycle d'orientation.

Étant donné que ce financement peut être assuré par le compte de provision de 25801, provision pour aménagement public, doté justement de 400 000 francs et régi par l'article 50 du RCCZ, il peut être accepté, même s'il fait quelque peu grincer des dents. Cela étant, bien que nous puissions critiquer la gestion calamiteuse de ce projet de Simplon 10 mal estimé qui s'est déroulé sans pointage intermédiaire sérieux, nous ne pouvons décemment pas refuser de mettre les moyens à disposition



pour les investissements qui restent à réaliser pour offrir à notre jeunesse un bel écrin au service de son épanouissement. Le suivi de tous les projets doit, à l'avenir, être plus strict, et des comités de pilotage doivent être institués afin de développer une véritable synergie entre les différents services et partenaires impliqués.

Après les expériences du Mabillon 5 et du Simplon 10, nous osons espérer que la gestion de la nouvelle ligne du chemin de fer de l'AOMC sera exemplaire. Enfin, le groupe PS Gauche citoyenne tient quand même à saluer le souci de transparence du Conseil municipal qui, formellement, n'aurait pas eu besoin de soumettre au Conseil général la présente demande de crédit complémentaire et s'éviter ainsi une volée de bois vert. C'est pourquoi le groupe PS Gauche citoyenne va accepter le crédit complémentaire de 400 000 francs et vous invite à en faire de même. Merci pour votre attention.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, monsieur Burri. Je rappelle qu'on est sur l'entrée en matière.

Intervention de M. Patrick-Alexandre Bräm, responsable de groupe (Monthey Demain)

Monsieur le président du Conseil général, chers collègues, mesdames, messieurs. Dans le budget initial de 4,5 millions de francs alloués au projet Simplon 10, une enveloppe de 400 000 francs était déjà prévue pour les aménagements extérieurs. Or, le Conseil municipal nous informe aujourd'hui d'un dépassement de 1 200 000 plus 400 000 francs d'aménagement extérieur, des montants pourtant connus de l'ancienne législature, mais qui avaient été volontairement repoussés pour être présentés et défendus par la législature actuelle. A cela s'ajoute désormais la demande de valider un dépassement supplémentaire de 400 000 francs, alors même que cette somme figurait déjà dans le budget de départ. De manière générale, nous sommes consternés par les choix initiaux qui ont été faits dans la conduite de ce projet et par la manière dont il a été piloté.

La nouvelle législature se retrouve contrainte de reprendre un dossier particulièrement problématique sans disposer de marge de manœuvre réelle. Nous sommes placés devant un fait accompli et cette situation est, à nos yeux, tout à fait scandaleuse. Imagine-t-on une telle situation dans le secteur privé, se présenter devant son employeur, son supérieur hiérarchique ou sa banque et annoncer, premièrement, un dépassement de plus de 35% du budget initial et, deuxièmement, demander un crédit supplémentaire en affirmant que, sans cela, tout ce qui a déjà été investi ne pourrait être utilisé ? Qui, d'entre vous, oserait défendre une telle approche ? Face à cette situation imposée, nous regrettons profondément de ne disposer d'aucune alternative constructive et nous nous voyons contraints d'accepter ce crédit complémentaire. Et je profite de l'occasion pour vous informer que notre groupe accepte l'entrée en matière.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Je cède la parole à monsieur Gremaud.



Intervention de M. Bryan Gremaud, responsable de groupe (PLR)

Monsieur le président, mesdames les conseillères municipales, messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues membres du Conseil général. Dans l'élan de cette entrée en matière, je prends également la parole au nom du groupe PLR, qui souhaite relever un point général. Une fois encore, nous sommes confrontés à un dépassement financier présenté tardivement au Conseil général, avec le sentiment d'être placés devant le fait accompli. Cette récurrence interroge la planification initiale et l'efficacité des instruments de suivi financier dans nos projets (pour exemple la Casa Nova avec 17% et Hildebrand +109%)

S'agissant de Simplon 10, nous faisons face à une dérive globale d'environ +42 % par rapport au budget initial. Même si les causes sont connues, imprévus techniques, exigences nouvelles, contraintes patrimoniales, un tel écart reste préoccupant et appelle à un renforcement clair du pilotage financier.

Nous relevons également que les préoccupations exprimées par notre groupe sont partagées par d'autres collègues de ce conseil, toutes formations politiques confondues. Cela montre que la rigueur financière constitue un enjeu institutionnel commun, et non partisan.

Cela étant, il est important de rappeler qu'en vertu du RCO, le Conseil municipal n'était pas obligé de soumettre le dépassement au Conseil général. Il a pourtant choisi la transparence, au risque d'un refus. Nous saluons cette démarche responsable, qui va dans le sens d'une gouvernance saine et assumée.

Concernant le crédit complémentaire pour les aménagements extérieurs, ce montant de 400'000 francs découle d'une démarche participative menée avec les futurs utilisateurs afin d'assurer un aménagement cohérent, sécurisé et adapté aux missions du service Enfance, Jeunesse et Intégration. Lors de la manifestation d'accession à la majorité du 14 novembre, de nombreux jeunes adultes ont demandé un lieu de rencontre extérieur, accessible et sans obligation de consommation. Notre groupe reconnaît l'importance du projet et sa réelle plus-value : il permettra de disposer d'un espace extérieur structuré, végétalisé et pensé pour nos jeunes, en cohérence avec nos engagements de législature.

En suivant les recommandations et les préoccupations de la Commission de gestion, le groupe PLR acceptera à l'unanimité la demande de crédit complémentaire, dans l'intérêt de finaliser correctement l'ensemble du projet et d'offrir un environnement extérieur de qualité aux usagers.

Une question écrite sera déposée en fin de séance par le groupe afin d'obtenir les clarifications nécessaires sur la gestion et le suivi de ces projets à l'avenir.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Je vous remercie. Je cède la parole à monsieur Ostrini, président de la Commission de gestion.

Intervention de M. Olivier Ostrini, président de la Commission de gestion (PS-GC)

Merci, monsieur le président du Conseil général, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers municipaux, chères et chers collègues. Le projet de transformation du bâtiment Simplon 10 vise à regrouper le service Enfance, Jeunesse



et Intégration dans un lieu central, vivant et accessible, tout en respectant le patrimoine architectural. Une étude de faisabilité a confirmé la pertinence du projet, mais le budget initial de 4,5 millions de francs s'est révélé insuffisant en raison des mises aux normes, des contraintes techniques et de la préservation du bâtiment. Le dépassement net atteint 1,2 million de francs, et ce, sans les aménagements extérieurs. La commission a obtenu les informations détaillées quant à ce dépassement, et la Municipalité et ses services ont répondu aux diverses questions des commissaires. Par conséquent, la Commission a analysé la demande de la Municipalité pour un crédit complémentaire de 400 000 francs pour les aménagements extérieurs.

Après analyse et échanges, la Commission a reçu des informations complètes et remercie la Municipalité et les services pour leur transparence, bien que tardive, sur ce dossier. Cependant, la Commission s'étonne que le Conseil général doive se prononcer sur ce crédit complémentaire alors que le bâtiment n'est pas livrable sans les aménagements extérieurs. De plus, la Commission exprime sa vive préoccupation face aux dépassements budgétaires récurrents observés dans plusieurs projets communaux récents. Elle rappelle la nécessité d'un suivi financier et technique afin de garantir une planification plus réaliste et une meilleure maîtrise des coûts. Par 7 voix pour et 2 abstentions, la Commission propose au Conseil général d'accepter ce crédit complémentaire tout en exigeant un suivi financier et technique plus rigoureux pour tous les projets communaux en cours et à venir.

Je remercie ici monsieur Joël Pasquier et son chef de service, monsieur Mathias Pannatier, pour leur collaboration et leur réponse à nos nombreuses questions. Je profite aussi de cette première prise de parole pour remercier toutes et tous les commissaires pour la qualité de leur travail et l'esprit constructif qui a marqué nos échanges. La Commission de gestion souhaite, elle aussi, renforcer la rigueur de son suivi et se réunira donc plus régulièrement dès 2026.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, monsieur Ostrini. Alors, donc, nous allons passer au vote sur l'entrée en matière.

Je vous propose de préparer vos zapettes pour procéder au vote. La question est « est-ce que vous êtes d'accord pour l'entrée en matière » ? Si c'est le cas, votez donc sur la touche verte. Si vous êtes contre, sur la touche rouge, le vote est lancé. Parfait, merci.

Résultat du vote : 52 pour ; 0 contre, 0 abstentions

L'entrée en matière est donc acceptée à l'unanimité. Je vous remercie.

On passe à la discussion de détails. Je crois, messieurs les responsables de groupe, que vous avez tous été relativement précis. Toutefois souhaitez-vous rajouter quelque chose dans la discussion de détails? Non ? Nous allons donc procéder au vote final, êtes-vous pour ou contre la demande de crédit complémentaire au Simplon 10.

Résultat du vote : 48 pour, 0 contre, 4 abstentions



La demande de crédit complémentaire est acceptée. Je vous remercie.

On passe maintenant au point 6, la planification financière 2026-2029.

6. Planification financière 2026-2029

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Le Conseil municipal a rédigé une planification financière 2026-2029.

Ce document vous est transmis à titre d'orientation et d'information. Il donne un cadre à la politique financière communale conformément à la législation cantonale en matière de gestion des finances publiques. Est-ce qu'il y a des questions de l'Assemblée sur cette planification? La parole est à monsieur Bräm.

Intervention de M. Patrick Bräm, responsable de groupe (Monthey Demain)

Monsieur le président du Conseil général, chers collègues, mesdames, messieurs. Lorsqu'un capitaine de voilier et son équipage voient se dresser une tempête, pensez-vous que le signal soit d'ouvrir la grande voile ou, au contraire, de la réduire pour éviter la casse ? Le budget 2026-2029 qui nous est présenté ressemble, hélas, à une décision d'ouvrir grand les voiles alors que le mauvais temps est déjà visible à l'horizon. Je ne prendrai qu'un chiffre pour illustrer la violence de cette tempête annoncée : l'endettement net, qui représente la dette totale diminuée de la fortune commerciale ; donc cet endettement net passerait de 55 millions en 2021 à 125 millions en 2029. Cela représente une augmentation de 223 % en seulement 9 ans. Et encore, ces projections s'appuient sur une vision que nous jugeons largement enjolivée de la situation financière, car plusieurs éléments vont clairement dans le sens inverse.

Permettez-moi de les énumérer, du moins d'en énumérer quelques-uns. Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 4,6 % sur la présente législature, mais la planification prévoit soudain une hausse limitée à 1,5 %. Comment justifier une baisse de deux tiers alors même que le rapport reconnaît des pressions importantes liées au social, à l'enseignement, à la sécurité et à d'autres secteurs ? Les recettes de fonctionnement sont annoncées en augmentation de 2,3 % par an, alors que le même rapport évoque une baisse de recettes fiscales de 700 000 francs dès 2026 et un contexte économique moins favorable qui devrait réduire l'impôt des entreprises. La marge d'autofinancement, en déclin constant depuis plusieurs années, se met miraculeusement à remonter dans les projections sans explications concrètes. La planification reconnaît une dette par habitant pouvant atteindre 6 000 francs contre environ 3 800 fin 2024, catégorie considérée comme très importante selon les standards comptables.

Pourtant, quelques lignes plus bas, la stratégie officielle affirme comme priorité le désendettement. Cette contradiction majeure interroge. Le plan présente un résultat net négatif chaque année. Malgré cela, on affirme que la commune pourra préserver des finances saines. Permettez-nous d'en douter. Cinq années consécutives de déficits structurels n'ont jamais été synonymes de santé financière. Dans le passé, les comptes ont été embellis par des opérations exceptionnelles comme la vente des bâtiments de l'EMS à la société Monthey Les Tilleuls SA, des opérations one-shot qui



améliorent ponctuellement l'image sans corriger la tendance de fond clairement négative. Avec une dette brute dépassant déjà 168 millions, appelée à augmenter fortement, aucun scénario de hausse de taux n'a été étudié, alors que son impact pourrait être colossal. L'absence totale de sensibilité face à une hausse de taux annoncée est préoccupante.

Aucun calcul ni mention ne sont faits de projets financièrement très lourds comme la Futurostep, ni prévisions d'investissement dans nos infrastructures pour les centaines de nouveaux logements et quartiers qui sortiront de terre dans les années à venir. Et la liste pourrait être encore longue. Notre intention n'est pas de tout énumérer, mais de vous alerter sur la situation plus que délicate de nos finances publiques. Dans le privé, le frein à main sur les investissements serait déjà tiré au maximum. Certes, une collectivité publique n'est pas une entreprise, sa mission est différente, mais cela ne signifie pas qu'elle puisse se permettre de laisser ses comptes se dégrader ainsi. Au vu de ce qui précède, il est difficile de croire qu'avec un doublement de l'endettement net en 8 ans, nous allons simultanément améliorer significativement la situation financière de la ville.

Pour reprendre l'image du voilier, on voudrait nous convaincre que nous disposons d'une voile magique capable de traverser une tempête comme si l'on naviguait tranquillement sur la gouille des Mangettes par beau temps. À celles et ceux qui veulent y croire, permettez-nous d'exprimer quelques doutes. Nous n'avons connaissance d'aucune décision politique récente et concrète qui expliquerait cette amélioration soudaine des projections. Nous avons plutôt le sentiment que la Municipalité a choisi d'avancer un scénario souhaité plutôt qu'un scénario réaliste. Nous n'attendons pas à ce que la Municipalité réponde à ces éléments, nous attendons simplement qu'elle agisse. Et pour conclure, nous souhaitons vous rendre attentifs, chères et chers collègues, aux responsabilités qui nous incombent lors des prochaines votations et décisions majeures pour la santé financière de notre ville.

En tant qu'élus, représentants des montheyssans et montheyssans, il nous appartient de prendre des décisions parfois difficiles, mais nécessaires pour freiner le délitement des finances de la commune. Nous espérons que votre lucidité face à la situation financière de la ville sera à la hauteur des décisions que vous prendrez. Osons le courage pour notre ville. Merci pour votre attention.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, monsieur Bräm. Est-ce que vous souhaitez répondre, monsieur le Président ? Je cède donc la parole à monsieur Fabrice Thétaz.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, président de la Municipalité

Monsieur Bräm, même si vous ne souhaitez pas forcément une réponse de la Municipalité, je pense que quelques éclairages s'imposent tout de même, vu vos propos tenus ce soir. Effectivement, la vie d'une collectivité publique va avec des phases d'investissement et des phases de désendettement. C'est ce que toute collectivité publique connaît, c'est ce que la ville de Monthey a déjà connu par son passé. Et c'est ce que la ville de Monthey connaît depuis déjà quelques années avec une phase d'endettement assez importante pour développer des infrastructures, tout simplement parce que notre ville augmente avec un nombre d'habitants qui croît chaque année. Nous approchons bientôt les 20 000 habitants.



Ce cycle d'endettement, d'investissements massifs, de création d'infrastructures à disposition de nos enfants, de nos futurs petits-enfants, à disposition de nos personnes âgées, de nos seniors, fait partie tout simplement de la vie d'une collectivité publique, et effectivement, ce genre de cycle est tout à fait planifié, maîtrisé. C'est ce que nous avons annoncé depuis plus d'une dizaine d'années, avec un endettement net qui va arriver jusqu'à 6 000 francs, voire 6 500 francs net par habitant. Et tout cela est maîtrisé, annoncé, planifié, et nous savons qu'une fois que nous allons arriver au terme de cette phase d'endettement relativement marquée, où nous arriverons justement, et je viens de le dire, jusqu'à 6 500 francs de dette net par habitant, il y aura une phase de désendettement qui va s'ensuivre.

Si vous regardez le budget 2026, tel qu'il vous est proposé, nous avons 23 millions d'investissements, et sur ces 23 millions, il y en a 8 à disposition du nouveau complexe scolaire du Mabillon, avec ce bâtiment de 20 salles de classe, cette UAPE et ces 2 salles de gym superposées. Donc, si nous supprimons, si nous réduisons ces 8 millions d'investissements pour ce complexe scolaire, nous tombons à 15 millions d'investissements. Nous savons et nous avons conscience aussi que notre marge d'autofinancement est aujourd'hui insuffisante pour subvenir à nos investissements, donc nous allons recourir à l'emprunt. Néanmoins, je me permets de souligner que la marge d'autofinancement entre le budget 2025 et le budget 2026 est en augmentation de quasiment 2 millions.

J'aimerais rajouter que nous possédons, à la ville de Monthey, une fortune de 71 millions et nous avons également une politique de réserve budgétaire de plus de 7 millions, ce qui nous permettrait, le cas échéant, de lisser quelques exercices déficitaires au cours des prochaines années. Donc, tout simplement, pour vous dire qu'effectivement, nous devons faire preuve de rigueur, notamment par rapport à nos charges de fonctionnement. Que nous devons faire preuve de rigueur aussi par rapport à nos charges d'investissement, qui ont diminué déjà de 4 millions dans le budget 2026, qui vont encore diminuer dans le budget 2027 et 2028, avant, à partir de 2029, de retomber à des montants entre 12 et 15 millions, ce qui nous permettrait, ce qui nous permettra, je pense qu'il faut mettre au futur et non plus au conditionnel, de rembourser progressivement la dette de la ville de Monthey.

Voilà pour quelques éclairages que je pouvais vous apporter sur la planification financière.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci. Merci, monsieur le président. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou demandes de prise de parole ?

Parfait, merci. Alors, nous allons attaquer le budget, ce qui risque de nous prendre quelques temps.

7. Budget 2026

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Le Conseil municipal a donc présenté un projet concernant le budget en date du 22 octobre 2025. Je remercie la Cogest pour la grande qualité de son travail et du rapport qui vous a été transmis. Je tiens également à remercier les services communaux pour leurs réponses et leur collaboration. Nous allons procéder de la manière suivante. D'abord, nous allons procéder au vote sur l'entrée en matière et,



en cas d'acceptation, nous passerons à l'étude du budget. On terminera par le vote sur le budget et si vous autorisez le Conseil municipal à contracter les emprunts. Est-ce qu'il y a des questions sur la procédure? Parfait, merci.

J'ouvre donc l'entrée en matière et je cède la parole à monsieur Burri.

Intervention de M. Robert Burri, responsable de groupe (PS-GC)

Monsieur le président, mesdames, messieurs, chers collègues. Le groupe Parti socialiste et Gauche citoyenne a examiné avec attention le projet de budget 2026 et la planification financière 26-29, ainsi que le rapport correspondant de la Cogest. Nous remercions le Conseil municipal, les services de la ville et les membres de la Cogest pour leur travail. Bien que les finances communales soient encore suffisamment saines et solides pour absorber le déficit annoncé de 4,976 millions, il faut que le Conseil municipal priorise les investissements prévus et suive leur évolution avec une grande rigueur afin d'éviter que la débâcle de Simplon 10 ne se reproduise.

Afin de justifier les pronostics sur les recettes fiscales, le Conseil municipal invoque les allègements fiscaux acceptés par le Grand Conseil en septembre 2024, notamment. Si ceux-ci ont permis effectivement à une majorité de contribuables valaisans de payer moins d'impôts, la diminution des recettes a forcément un impact sur la capacité financière des collectivités publiques à assumer leurs obligations et à investir en faveur de l'amélioration du bien commun. La tentative de compensation partielle de cette insuffisance de recettes proposée par les jeunesses socialistes et largement refusée par le peuple lors de la votation de ce dimanche ne permettra pas d'améliorer la situation. Cela étant, le groupe Parti socialiste et Gauche citoyenne observe que les charges du Conseil général n'ont pas été adaptées suite à l'entrée en vigueur au 1er janvier 2025 du nouveau règlement du Conseil général.

Comme il s'agit probablement d'un faible montant, les comptes 2025 permettront une estimation plus fine pour l'établissement du budget 2027. Les deux seules possibilités de réduire les investissements en 2026 résideraient dans le report ou l'abandon des crédits attribués à la réalisation du troisième terrain de football dans la zone sport et loisirs et ou l'aménagement d'un hôtel de police à la maison du Cotterg. Cependant, comme ces deux crédits d'engagement représentent des montants inférieurs à la limite nécessaire à une approbation formelle du Conseil général ou la possibilité de les soumettre au référendum facultatif, la marge de manœuvre du Conseil général pour agir sur le budget 2026 est faible.

Notre groupe déposera quelques amendements lors de l'analyse du budget et l'acceptera, de même qu'il acceptera la planification 2026-2029, même si elle n'est pas soumise au vote, ainsi que le coefficient d'impôt à 1,20 et le barème d'indexation à 1 à 170. Merci pour votre attention.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Burri. La parole est à monsieur Clément.

Intervention de M. David Clément, responsable de groupe (Le Centre)

Monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillers, chères et chers collègues. Le groupe Le Centre tient à remercier tout d'abord la Cogest, les services



financiers et la Municipalité pour la rigueur de leur travail ainsi que pour la richesse des informations présentées dans leurs rapports et leurs informations. Cet apport est essentiel pour exercer pleinement notre rôle et assumer nos responsabilités politiques. Cependant, après un examen approfondi, nous ne pouvons ignorer plusieurs préoccupations majeures qui ont été relevées ce soir : l'excédent des charges interpelle, tout comme l'augmentation continue de la dette par habitant, qui nous positionne dans un ratio extrêmement défavorable. Cela pèse sur les finances de notre commune quant aux investissements annoncés lors de la précédente législature.

S'ils étaient effectivement prévus et soutiennent une offre qualitative de la commune aux habitantes et habitants, les prochains investissements soulèvent aujourd'hui des doutes légitimes sur leur pertinence réelle, sur leur véritable impact pour la population, et surtout sur la maîtrise du réalisé par rapport aux estimations initiales, comme pour Simplon 10. Ces écarts répétés invitent à davantage de transparence, de planification et de responsabilité politique. Dans ce contexte, et parce que nous souhaitons agir de manière constructive plutôt que de bloquer les dynamiques en cours, Le Centre accepte l'entrée en matière sur le budget à l'unanimité. Cependant, nous déposerons des amendements et notations destinés à renforcer la rigueur financière et à améliorer la gouvernance des projets.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Je vous remercie. Je cède la parole à monsieur Gremaud.

Intervention de M. Bryan Gremaud, responsable de groupe (PLR)

Monsieur le président, mesdames, messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues. Le groupe PLR tient d'abord à saluer le travail fourni par les différents services, par le service des finances et par les membres de la Municipalité. Nous remercions également la Commission de gestion pour l'analyse approfondie qu'elle a menée lors de ces nombreuses séances. Le budget 2026 s'inscrit clairement dans la continuité d'un cycle d'investissement important. Nous entendons depuis plusieurs années que nous arrivons au terme de ce cycle d'investissement et que nous aborderons prochainement une phase d'économie et de désendettement. Pourtant, ce cycle d'investissement semble se prolonger et nous partageons les préoccupations de la Cogest, sur la trajectoire d'endettement qui reste préoccupante et nécessite une vigilance accrue.

Le plan de désendettement n'est, à ce stade, pas encore suffisamment clair, et nous attendons de la Municipalité qu'elle concrétise dès 2026 les mesures permettant de tenir les engagements annoncés, une diminution progressive des investissements, un effort réel sur les charges de fonctionnement et un retour à une marge d'autofinancement suffisante pour stabiliser puis réduire la dette. Nous saluons toutefois plusieurs éléments rassurants, notamment la transparence des réponses apportées, la volonté de mieux maîtriser les investissements et la planification financière qui laisse entrevoir un passage entre deux phases, la poursuite de projets engagés depuis plusieurs années et l'amorce progressive de la période de consolidation. Le PLR restera vigilant dans les prochaines étapes afin que cette transition se traduise réellement dans les chiffres des années suivantes. Au vu du travail réalisé, de la cohérence globale du budget et parce qu'il ne serait pas responsable de bloquer les services en pleine phase de réalisation du cycle



d'investissement, le groupe PLR accepte l'entrée en matière et votera en faveur du budget 2026.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Gremaud. La parole est à monsieur Bräm.

Intervention de M. Patrick-Alexandre Bräm, responsable de groupe (Monthey Demain)

Tout d'abord, nous tenons à remercier tous les organes dont la Cogest ayant œuvré à la réalisation du rapport. Comment s'endetter davantage pour gagner moins ? Je me permets de reprendre cette formule empruntée à un membre d'un autre groupement politique qui se reconnaîtra. Cette phrase, aussi simple que brutale, traduit malheureusement très bien la situation et mérite que l'on prenne du recul. Comme l'a dit tout à l'heure le président de la ville, nous approchons bientôt les 20 000 habitants, mais certaines de nos infrastructures sont dimensionnées comme si nous en comptions 70, voire 100 000, alors que d'autres relèvent encore d'une autre époque, pour ne pas dire de l'ère du mur de Berlin. Est-ce réellement raisonnable ? Nous rêvons toutes et tous d'une ville idéale, comme dans ces dessins animés qui finissent toujours bien.

Mais avant que ce rêve ne devienne un cauchemar, puis une réalité douloureuse, il est de notre devoir, en tant que représentants des Montheysannes et Montheysans, d'envoyer un signal clair et fort. Il est urgent de changer la trajectoire de l'endettement de notre ville. Notre groupe propose, en premier lieu, que la Municipalité reprenne et révisé l'ensemble des propositions budgétaires en les examinant de manière transparente, objective et méthodique afin d'identifier les marges d'économie et les axes d'optimisation. Il est de notre responsabilité collective de faire preuve de discernement en dépassionnant le débat et en privilégiant l'intérêt général plutôt que les considérations partisans.

Concernant les investissements, nous estimons qu'il appartient à la Municipalité de définir clairement quelles sont les priorités absolues, puis de revenir vers nous avec des propositions compatibles avec la situation financière réelle de Monthey, car dans le budget présenté et la planification associée, nous continuerons tout simplement à gagner 100 pour en dépenser 200. L'emprunt annoncé de 17 millions pour 2026 résume à lui seul la dérive de ce budget. Au vu des éléments exposés, nous refusons l'entrée en matière sur le budget 2026 et nous réservons notre position concernant le vote final. S'agissant de ce point du budget et par anticipation du vote final, nous demandons formellement que le vote final se déroule à bulletin secret. Pour rappel, selon l'article 30-1, il suffit qu'un dixième des membres présents en fasse la demande pour que cette modalité s'applique. Nous sommes manifestement plus d'un dixième à en faire la requête.

Nous vous remercions donc d'avance de bien vouloir procéder au vote secret pour l'adoption finale du budget qui interviendra après l'entrée en matière et les amendements. Merci de votre attention.



Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Bräm. Donc, pour être sûr d'avoir bien compris, vous demandez le vote à bulletin secret pour le vote final ? Parfait, merci.

Je donne la parole au président de la Cogest, monsieur Ostrini.

Intervention de M. Olivier Ostrini, président de la Commission de gestion (PS-GC)

Merci, monsieur le président du Conseil général, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers municipaux, chères et chers collègues. La Commission de gestion a consacré plusieurs séances à l'examen du budget 2026 en collaboration avec la Municipalité et les services concernés, que nous remercions pour leurs explications et leur disponibilité. Comme rappelé ce soir, ce budget s'inscrit dans une dynamique d'investissement ambitieuse, mais il révèle aussi des défis pour la soutenabilité financière de notre commune. Le fonctionnement présente un excédent de charges de près de 5 millions de francs en hausse par rapport à l'année précédente. La marge d'autofinancement, bien qu'en progression, ne suffit pas à couvrir les investissements prévus qui dépassent 23 millions. Cette situation implique un recours important à l'emprunt estimé à près de 18 millions et une trajectoire d'endettement qui pourrait atteindre 6 000 francs par habitant à l'horizon 2029.

Ces chiffres démontrent l'importance d'une gestion prudente et d'un suivi rigoureux ces prochaines années. Comme à son habitude, la Commission a également examiné la situation des services autofinancés. Elle constate une nette amélioration pour le service des égouts, qui devrait afficher un résultat positif en 2026 après le déficit prévu en 2025. Le service des déchets présente un résultat bénéficiaire permettant la constitution de réserves pour de futurs investissements. En revanche, le service de l'eau reste déficitaire avec une baisse notable de sa fortune, ce qui nécessitera une attention particulière lors de l'analyse des comptes 2025. Les investissements prévus concernent notamment la réalisation du complexe Mabillon 5, l'aménagement d'un troisième terrain dans la zone sportive du Vernet ainsi que le maintien et le développement des infrastructures électriques.

À cela s'ajoutent des projets significatifs comme la création d'un hôtel de police dont la Commission a pu obtenir les informations en amont de notre séance, et la rénovation de l'église. Ces choix traduisent une volonté de renforcer les équipements et les services de la ville, mais ils exigent une vigilance accrue sur les priorités et les coûts de la part de la Municipalité, en particulier sur l'incidence de tout nouvel investissement sur les coûts de fonctionnement, comme demandé par la commission de gestion et ce plénum depuis plusieurs années. Au terme de ces travaux, la commission constate que ce budget engage la commune dans une phase où la maîtrise financière est déterminante. Par sept voix contre deux, elle recommande au Conseil général d'approuver le budget 2026 tout en appelant à assumer une posture responsable et à une gestion attentive des investissements.

Je réitère ici mes remerciements à toutes et tous les commissaires pour la qualité de leur analyse. Je remercie le président de la Municipalité, monsieur Fabrice Thétaz, pour ses explications et ses réponses à nos nombreuses questions. Je profite aussi de remercier le Service des finances, et en particulier monsieur Gérald Gay-des-Combes, pour la qualité de la collaboration et l'efficacité dans les réponses données pour son dernier budget. Je termine par remercier aussi et surtout féliciter le futur nouveau chef de Service des finances, monsieur Karim Cherif. Je suis convaincu que



la collaboration avec la Commission de gestion pourra se poursuivre sous les meilleurs auspices, et nous nous réjouissons d'ores et déjà de travailler ensemble. Je vous souhaite à tous et toutes, chères et chers collègues, déjà de joyeuses fêtes de fin d'année.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, monsieur Ostrini. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Si ce n'est pas le cas, nous allons procéder au vote sur l'entrée en matière. Donc, si vous êtes d'accord pour soutenir l'entrée en matière du budget 2026, vous appuyez sur la touche verte. Si vous êtes contre la touche rouge, le vote est lancé. Parfait, je vous remercie.

Résultat du vote : 40 pour, 11 contre, 0 abstention.

L'entrée en matière étant acceptée, nous allons maintenant étudier en détail le budget, soit le message du Conseil municipal au Conseil général, les résultats, le compte de fonctionnement, le compte d'investissement et les commentaires. Chaque fois, le Conseil général pourra faire des remarques et poser des questions à la Municipalité. Par souci de compréhension, je vous demanderai de bien citer la page et le numéro du compte, nous afficherons ensuite le poste à l'écran.

Après les réponses de la Municipalité, le Conseil général peut intervenir une seconde fois. La Municipalité pourra répondre et nous étudierons le chapitre suivant. J'ouvre donc la discussion de détails, point 1, message du Conseil municipal au Conseil général, pages 6 à 12. N'hésitez pas à vous manifester si vous le souhaitez. Point 2, résultats selon les tâches, page 13. Point 3, résultats selon les natures, page 15. Point 4, compte des investissements selon les tâches, page 16. Point 5, compte des investissements selon les natures, page 17. Point 6, compte de fonctionnement. Pages 19 à 77. Donc, je vais passer au détail. Administration générale, pages 19 à 25. Ordre et sécurité publique, défense, pages 26 à 32. Formation, pages 33 à 40. Culture, sport et loisirs, église, pages 41 à 50.

La parole est à monsieur Borgeaud.

Intervention de M. Clément Borgeaud (PS-GC)

Merci monsieur le président. Monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers municipaux, chères et chers collègues. Je souhaiterais proposer un amendement en page 44, compte 3222.3636.00, subsides ordinaires aux sociétés locales, afin de le porter à nouveau à 116 000 francs, comme pour le budget 2025. Donc, ça n'a rien à voir avec le compte évoqué dans mon interpellation du début de séance. Là, il s'agissait de soutiens ponctuels. Ici, on est dans les ordinaires. Merci, d'ailleurs, monsieur le président, pour les explications apportées quant à la budgétisation à base zéro. Pour rappel, ce compte « subsides ordinaires aux sociétés locales », permet de soutenir régulièrement les sociétés qui constituent le cœur du tissu culturel et associatif de notre commune et grâce auquel on a une vie locale foisonnante à Monthey.

Si on regarde l'historique de ce compte tel que présenté sur le budget de ce soir, on constate l'évolution suivante pour les comptes 2024, 143 000 francs dépensés.



Budget 2025, 116 000 francs. Budget 2026, 98 000 francs. C'est donc une baisse de presque un tiers depuis 2024. Alors, on sait que les finances communales sont dans une période tendue et tout le monde doit faire un effort. Néanmoins, s'il est logique que tout le monde soit appelé à faire ses efforts, justement, il y a des postes où de petits écarts peuvent faire une grande différence. Et baisser d'un tiers les subventions aux sociétés locales, c'est baisser d'un tiers un soutien particulièrement important au vivre-ensemble montheyan.

Alors que le faire revenir au montant budgétisé pour 2025, c'est garantir une qualité de vie dont nous profitons toutes et tous et qui nous permet de continuer à dire qu'il fait bon vivre à Monthey. Et tout ça pour un coût n'atteignant pas 0,02 % du budget communal. Merci donc de soutenir cet amendement pour ramener le compte 3222.3636.00 à 116 000 francs plutôt que 98 000 francs. Je vous remercie.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Borgeaud. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole sur ce sujet ? Je cède la parole à monsieur Thétaz.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, président de la Municipalité

Monsieur le président du Conseil général, mesdames, messieurs, les conseillers généraux. Il y a des subventions à certaines manifestations, des manifestations dont l'ampleur a été réduite, et le subventionnement a aussi été réduit, c'est la raison pour laquelle on a ces subventions, ces subsides aux sociétés locales qui passent de 116 000 à 98 000 entre le budget 2025 et 2026. Il faut savoir que ce montant-là, ce sont des subsides qui sont annuels pour différentes manifestations, pour les sociétés locales, on pense notamment à la fanfare, à l'harmonie, à la Lyre. Et ça ne touche pas les subventions ponctuelles, qui sont de 30 000 francs pour les subsides aux sociétés locales, dont on a parlé en début de séance du Conseil général. Donc, ces 98 000 francs, c'est vraiment pour répondre aux besoins qui existent actuellement.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, monsieur Thétaz. D'autres demandes de prise de parole ? Non. Donc nous allons donc maintenant voter sur la proposition d'amendement de monsieur Borgeaud, qui souhaite donc amender de 18 000 francs le compte 3222.3636.00, contre la proposition du Conseil municipal, qui souhaite rester à 98 000. Si vous acceptez l'amendement, vous appuyez sur la touche verte. Si vous la refusez, la touche rouge, le vote est lancé.

[interruption de séance suite à une intervention de monsieur Patrick Alexandre Bräm à propos du dysfonctionnement d'une zapette pendant le vote]

Ce sont les aléas de la technique. Le problème étant résolu, je vous propose de reprendre vos places et nous allons revoter. Je vous remercie de votre patience.

Résultat du vote : 24 voix contre, 21 pour et 8 abstentions.



La proposition d'amendement est rejetée.

La parole est à monsieur Thétaz.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, président de la Municipalité

Merci monsieur le président. Si je peux juste me permettre, alors je vous ai parlé avant de la réduction de la voilure de certaines manifestations. Il y a aussi une nouvelle directive qui a été appliquée par le Conseil municipal pour le subventionnement de nos différentes sociétés locales. Et puis pour les sociétés locales qui possédaient une fortune, certaines très importantes, le subventionnement a été revu, notamment par rapport à celles qui possédaient plus de deux fois, au niveau de leur fortune, le subventionnement annuel. On leur demandait de prendre, dans un premier temps, sur leur fortune pour leur train de vie annuel, au lieu d'un subventionnement de la commune de Monthey.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, monsieur le président. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole par rapport à ce point ? Si tel n'est pas le cas, je vous propose de continuer par l'étude des comptes de fonctionnement. Nous allons donc passer à la santé, pages 51-52. N'hésitez pas à m'interrompre si nécessaire. Les prévoyances sociales, pages 53 à 58. Trafic et télécommunications, pages 59 à 62. Environnement, pages 63 à 69.

Je cède la parole à Madame Michaud.

Intervention de Mme Nadia Michaud (PS-GC)

Monsieur le président du Conseil général, mesdames les conseillères municipales, messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues. Je suis désolée, je n'ai plus de voix, et maintenant, je n'ai pas réussi à suivre. Voilà, ça a été trop vite pour moi. Excusez-moi. Le groupe PS gauche citoyenne vous propose un amendement à la rubrique 5452.3636.00, subsides à l'Arpaj, à la page 57 du budget. Nous souhaitons y ajouter 40 000 francs. Pourquoi cet amendement ? Parce qu'en septembre, nous avons déposé un postulat pour un meilleur soutien aux parents montheyens qui font appel à l'Arpaj. Plusieurs groupes ont estimé qu'il serait plus pertinent d'agir directement sur le budget. C'est ce que nous faisons aujourd'hui. Ces 40 000 francs ne sont pas un luxe. Ils couvriraient uniquement l'augmentation des tarifs appliqués en 2024 aux familles.

Bien que conscients de la situation financière de la commune, cet argent revient directement aux montheyennes et montheyens. Notons que la mise en place de nichoirs au Simplon 10 a coûté 44 000 francs, donc 40 000 francs pour nos enfants semble plutôt raisonnable. Par ailleurs, nous avons appris par voie de presse que la commune soutiendrait les 4 crèches privées présentes sur son territoire. Ce soutien est certes modeste, mais surtout, les parents montheyens n'en tirent que peu d'avantage. Ces crèches n'accueillent pas prioritairement les petites montheyennes et les petits montheyens. Alors soyons cohérents. L'Arpaj reste le meilleur outil pour renforcer la politique d'accueil extra-familial à moindre coût. La Municipalité a choisi d'investir dans le modèle public, et nous saluons ce choix.



Maintenant, il faut le pérenniser en garantissant à tous les parents montheysans un accès à un service de qualité sans mettre en péril les finances communales. Nous comptons sur votre soutien pour cet amendement de 40 000 francs à cette rubrique. Merci de votre attention.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci madame Michaud. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? La parole est au président monsieur Thétaz.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, président de la Municipalité

Monsieur le président du Conseil général, mesdames, messieurs les conseillères et conseillers généraux, madame la conseillère générale Michaud. Je souhaite revenir peut-être par rapport à ce subside de l'Arpaj de 131 000 francs. Il faut savoir que l'Arpaj a connu un certain nombre de difficultés financières au cours de ces dernières années. C'est la Conférence des présidents du district de Monthey qui est venue un petit peu en soutien de l'Arpaj avec un montant assez conséquent qui a été octroyé à fond perdu pour éponger une partie de la dette et un montant assez conséquent qui a été octroyé comme un prêt sans intérêt sur une durée de 10 ans. Et puis, ce montant de 131 000, il ressort tout simplement du budget 2026 de l'Arpaj, qui a été validé par l'Assemblée générale et également par les différentes municipalités du district de Monthey. Donc, force est de constater que même s'il y avait un montant supérieur dans le cadre du budget 2026, la compétence du budget de l'Arpaj revient à son assemblée générale.

Et puis peut-être un petit mot aussi par rapport aux crèches privées, le subventionnement de ces crèches privées, l'aide plutôt ponctuelle, enfin annuelle, auprès de ces crèches privées est un montant extrêmement relatif et n'a pas un impact direct sur les prises en charge des enfants auprès de l'Arpaj.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, monsieur le président. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole sur ce sujet? Si ce n'est pas le cas, nous allons donc procéder au vote sur cet amendement. Donc par rapport au compte 5452.3636.00, l'amendement consiste à demander 40 000 francs de plus contre la Municipalité qui a porté les subsides à l'Arpaj à 131 000 francs. Je vous laisse voter. Donc, si vous êtes pour l'amendement vert, contre rouge.

Résultat du vote : 13 pour, 39 contre, 11 abstentions.

L'amendement est rejeté.

Nous étions donc au point de l'environnement, pages 63-69. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui souhaitent intervenir ? Donc, nous étions en prévoyance sociale, puis après, nous sommes passés au trafic et télécommunications, et maintenant, nous sommes à l'environnement. Toujours dans les comptes de fonctionnement, économie publique, pages 70-73. Finances et impôts, pages 74-78.



Je donne la parole à monsieur Mignot.

Intervention de M. Philippe Mignot (Le Centre)

Monsieur le président de l'Exécutif, monsieur le président du Conseil général, mesdames, messieurs les membres de l'Exécutif, chers collègues. Je parle de la page 77, compte 9901.3199.00, les crédits à disposition. J'aimerais en premier lieu mettre en annotation à ce crédit une somme de 30 000 francs afin de rendre accessibles les WC pour PMR (personnes à mobilité réduite) de la maison Hildebrand. Alors, chers collègues, le 25 avril 2022, le Conseil municipal a soumis au Conseil général une demande de crédit complémentaire en vue de la réhabilitation de la maison Hildebrand. Ce projet comprenait notamment l'installation d'un WC accessible aux personnes handicapées ainsi que la création d'un espace polyvalent doté d'une pente d'accès à l'intérieur du rez. Le 13 juin 2022, l'Assemblée générale du Conseil général a validé la demande de crédit complémentaire pour la maison Hildebrand avec 48 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Durant les échanges précédant le vote, tous les intervenants des différents partis se sont unanimement prononcés en faveur de l'adaptation des toilettes pour personnes à mobilité réduite et ont insisté sur la nécessité d'un accès facilité. Le municipal, en référence à l'urbanisme de l'époque, a précisé que ces toilettes adaptées seraient accessibles, malgré la présence de pavés ronds dans la cour de la maison Hildebrand. Selon le plan du rez-de-chaussée, la partie inférieure du bâtiment est effectivement accessible aux personnes en fauteuil roulant au moyen d'une petite rampe qui aurait accès au rez inférieur côté place centrale. À ce jour, seuls les WC sont adaptés, mais l'accès complet reste impossible pour les PMR. Bien que le service concerné ait initié une demande de modification du sol de la cour, aucun budget n'est actuellement alloué à ce projet.

Le budget a été clôturé fin 2024 et la somme dédiée n'a pas été reconduite en 2025 alors qu'il restait encore 36 900 francs utilisables. C'est pourquoi, chers collègues, je vous sollicite pour inscrire une annotation budgétaire au compte indiqué à la page 77 sous le numéro 9901.3199.00 afin qu'une somme de 30 000 francs soit affectée à la réalisation de cet accès conformément à la décision de l'exécutif et de cette noble assemblée. Le service des finances aura la responsabilité de veiller à ce que ce budget soit effectivement attribué aux services concernés. Je vous remercie pour votre engagement à respecter la parole donnée et à finaliser ce dossier d'un point de vue budgétaire.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Mignot. Est-ce que, par rapport à ce compte, il y a d'autres prises de parole ? La parole est à monsieur Thétaz.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, président de la Municipalité

Monsieur le président du Conseil général, mesdames, messieurs. Monsieur le Conseiller général Mignot nous prenons note de votre question. Alors, si j'ai bien compris, il ne s'agit pas d'un amendement pour avoir 30 000 francs en plus dans ce crédit à disposition, mais bien d'utiliser ce crédit à disposition, donc plus ou moins 10 % de ce crédit, pour intervenir sur ces toilettes de la maison Hildebrand. Je me retourne vers le municipal en charge des bâtiments et de l'urbanisme. Ce que je vous



propose, c'est que nous prenons note de votre question, qu'on y retravaille au sein du service et au sein de la Municipalité, et puis, le cas échéant, de voir si il y a la nécessité de réaliser ces travaux et de prendre dans ce crédit à disposition de 30 000 francs.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

La parole est à monsieur Pasquier.

Intervention de M. Joël Pasquier, Municipal en charge du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments

Effectivement, nous sommes très sensibles sur cette question de l'inclusivité, et, bien sûr, la question s'est clairement posée par rapport à cette accessibilité. Il y a juste une notion de complexité par rapport au fait que la cour est protégée, et ça implique une réflexion un peu plus globale, raison pour laquelle on n'a pas encore avancé sur ce dossier. On va y travailler avec le service.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Pasquier. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole sur ce sujet ? Non ?

Est-ce qu'il y a d'autres demandes par rapport aux finances et impôts? Je cède la parole à monsieur Burri.

Intervention de M. Robert Burri, responsable de groupe (PS-GC)

Messieurs les présidents, mesdames, messieurs, chers collègues. C'est une question concernant la page 76, compte 9690.441900, perte d'impôts récupérés. Il y a une différence assez importante entre les comptes 2024 à 34 571 et le budget 2026 à 100 000 francs, en passant par le budget 2025 qui était à 120 000, qui est encore plus élevé. La question, c'est quel moyen utilise ou se donne la commune pour entreprendre ces démarches de recouvrement ? Est-ce qu'elles sont effectuées par le service lui-même ? Est-ce qu'elles sont externalisées ? Et si oui, à quelles conditions ?

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Burri. Je donne la parole à la Municipalité, monsieur le président Fabrice Thétaz.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, président de la Municipalité

Merci monsieur le président du Conseil général. Mesdames, messieurs, monsieur Burri. Effectivement, ce n'est pas une prestation qui est externalisée, c'est fait vraiment à l'interne du service des finances. Il y a une délégation de 2 compétences du Conseil municipal auprès du service des finances pour aller récupérer ces différentes pertes d'impôts. On voit qu'en 2024, il y avait un montant relativement faible. C'était notamment une des conséquences de la migration informatique, mais



effectivement, nous voyons qu'il y a un montant bien plus important en 2025, une récupération de ce qui n'a pas forcément pu être fait en 2024. C'est la raison pour laquelle, en 2026, on a un montant légèrement plus faible.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur le président. Est-ce qu'il y a d'autres demandes par rapport aux finances et impôts, pages 74 à 78. Parfait, nous allons donc passer au point 7, compte des investissements, pages 79 à 97. Dans le détail, administration générale, page 79. N'hésitez pas à intervenir. Ordre et sécurité défense, page 80.

La parole est à monsieur Clément.

Intervention de M. David Clément, responsable de groupe (Le Centre)

Merci. Permettez-moi de passer les salutations d'usage. Mon intervention fait référence au compte 1110.5040.22 « Maison du Cotterg, création d'un hôtel de police ». Nous remercions les services pour leur présentation préalable. Nous souhaitons aussi rappeler que nous comprenons, au vu des éléments qui nous ont été présentés, la situation actuelle : des services à l'étroit, des besoins réels d'espace et l'intérêt évident de regrouper la police municipale dans des locaux plus adaptés. Néanmoins, nous nous interrogeons sur la pertinence de déménager un service qui demande des aménagements spécifiques au lieu de déménager des services plutôt administratifs dans des locaux qui sont déjà des bureaux. Nous avons aussi évoqué des investissements qui sont relativement élevés, et un projet de cette importance mérite peut-être davantage, c'est-à-dire un plénum pour établir une réflexion solide et des informations complètes et un vrai temps d'analyse pour l'ensemble du Conseil général.

Les implications budgétaires, organisationnelles et stratégiques sont vraiment trop importantes pour que nous nous engagions les yeux fermés. C'est pourquoi, à ce stade, le groupe Le Centre propose de retirer cet investissement ainsi que les montants pluriannuels liés du budget d'investissement. Ce retrait permettra de compléter les études et de clarifier les enjeux et de revenir plus tard avec un projet mature et pleinement justifié. Je vous remercie.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci. La parole est à monsieur le président de la Municipalité.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, président de la Municipalité

Monsieur le président du Conseil général, mesdames, messieurs, monsieur le conseiller général Clément. Permettez-moi d'adresser quelques remerciements qui n'ont pas été faits en introduction déjà à la Commission de gestion, à son président, à l'ensemble des commissaires pour l'ensemble des questions qui ont été posées, l'atmosphère de travail extrêmement constructive. Je crois qu'il y a un travail de fond qui a été effectué, notamment sur cet investissement par rapport à la maison du Cotterg. Vous parlez d'un investissement qui n'est pas mature, je crois que ce n'est pas le cas. Par rapport au travail qui a été effectué par la Municipalité, par rapport au service des bâtiments, par rapport au service de la sécurité également, il y a une



grande réflexion de fond qui a été effectuée. On sait qu'aujourd'hui, tous les services sont un petit peu à l'étroit dans le cadre du bâtiment administratif.

Il y avait la volonté de sortir un des services et le choix s'est porté sur la police tout simplement parce que c'est un bâtiment qui reste vraiment à proximité du centre-ville. Dans quelques années, il y a un bâtiment de l'administration cantonale qui sera construit à proximité, à quelques centaines de mètres, avec la police cantonale qui viendra au rez-de-chaussée, donc il y a des synergies qui pourraient être créées, qui seront vraiment les bienvenues entre la police municipale et la police cantonale. Et on sait que la police municipale a besoin d'un certain nombre de places de parc, notamment en souterrain, mais aussi en surface, et ce qui est le cas autour de la maison du Cotterg, ce qui n'est pas forcément le cas autour de la maison de l'hôtel de ville, le bâtiment administratif que nous connaissons aujourd'hui.

Donc, ça fait vraiment sens que la police municipale se déplace dans ce bâtiment. Et puis, il y a une notion aussi d'exemplarité. On sait que c'est un bâtiment qui est protégé, et quand on demande à un certain nombre de notre population de protéger des bâtiments, on a un rôle d'exemplarité, la Municipalité, la ville de Monthey, c'est de mettre aux normes ces anciens bâtiments, et aujourd'hui, le chauffage à distance est tiré uniquement jusqu'au 1er étage de la maison du Cotterg. Et avec ces travaux de rénovation, il y aura la possibilité de transformer ce bâtiment, de le mettre aux normes énergétiques et de tirer le chauffage à distance jusqu'aux combles, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, puisque du 1er étage jusqu'aux combles, ce bâtiment est chauffé avec des radiateurs électriques. Donc quand on parle d'exemplarité, ce n'est pas tout à fait le cas sur ce bâtiment.

Donc je crois que ça fait sens d'un point de vue de la sécurité, d'un point de vue des synergies que l'on peut avoir avec le futur déplacement de la police cantonale, et puis aussi, je crois qu'il y a ce devoir d'exemplarité, notamment par rapport à cette transition énergétique.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, monsieur le président. La parole est à monsieur Bräm.

Intervention de M. Patrick-Alexandre Bräm, responsable de groupe (Monthey Demain)

Merci, monsieur le président, pour ces compléments d'informations. J'ai juste une question à vous poser concernant la police cantonale. Quelle garantie a-t-on que la police cantonale va venir s'établir juste à côté ? Parce que j'ai entendu dire que la police cantonale n'avait encore, à l'heure actuelle, rien décidé, et qu'elle était en analyse pour s'implanter dans plusieurs endroits. Mais voilà, quelle garantie a-t-on qu'elle va venir s'implanter juste à côté de cet emplacement ? Merci bien.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Bräm. La parole est à monsieur Fabrice Thétaz.



Intervention de M. Fabrice Thétaz, président de la Municipalité

Merci pour cette question qui est effectivement pertinente. De très bonnes garanties. Sans trahir le secret des dieux, il y a eu depuis très longtemps la volonté de l'Etat du Valais de regrouper tous les services cantonaux sur la ville de Monthey dans un seul bâtiment. Durant très longtemps, on parlait de l'environnement de la gare CFF avec le bâtiment emblématique, le plus grand des bâtiments. Finalement, ça prend beaucoup trop de temps parce qu'il y a quand même une volonté de la part de l'Etat du Valais d'aller assez rapidement. Il y avait un second projet qui était sur le parking du Cotterg, et puis finalement, techniquement, c'est quand même un bâtiment qui aurait été compliqué de mettre à cet emplacement. Et puis, c'est un bâtiment qui devrait être pas très loin de la maison du Cotterg. Je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui, mais il y a quand même de grandes chances, d'après les dernières discussions que j'ai eues avec certains chefs de service du Canton du Valais, que ce bâtiment se fasse d'ici 2028-2029 tout proche de la maison du Cotterg.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur le président. Alors, nous allons donc voter sur le compte 1110.5040.22, à savoir si vous souhaitez retirer cet investissement concernant le local et l'aménagement pour l'hôtel de police. Donc, si vous êtes pour accepter de le retirer, appuyez sur la touche verte, si vous êtes contre, rouge, le vote est lancé. Pardon, excusez-moi, monsieur Clément, je vous laisse la parole peut-être.

Intervention de M. David Clément, responsable de groupe (Le Centre)

Oui je voulais juste signaler une erreur dans l'intitulé du compte. Je crois que c'est 5040 (cinq mille quarante) [*au lieu de cinquante quarante*].

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

5040, tout à fait. Merci monsieur Clément. Je vous laisse continuer de voter. Ça n'empêche pas le vote. Encore deux personnes, s'il vous plaît. Voilà, donc le vote est terminé.

Résultat du vote: 24 pour, 29 contre, 0 abstention.

Le retrait de l'investissement concernant l'aménagement de l'hôtel de police est refusé.

Monsieur David, vous avez la parole.

Intervention de M. Christian David (Le Centre)

Juste une remarque sur le système de vote, ce n'est pas possible de changer son vote une fois qu'on a voté et il y a eu une erreur. Voilà, juste un commentaire.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Alors, écoutez, ce que je vous propose, c'est de refaire le vote s'il y a eu un problème. On peut relancer le vote, ça ne me gêne pas. Donc, je vous propose de voter à



nouveau. Je réprecise bien l'appellation : acceptez-vous de retirer l'investissement concernant l'hôtel de police ? Si vous êtes d'accord de retirer ce compte, vous mettez oui, donc vert. Si vous êtes contre, rouge.

Nous allons donc clore le vote.

Résultat du vote : 24 pour, 29 contre, 0 abstention.

Le retrait est rejeté.

Nous allons donc passer à d'autres questions ou amendements. Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions par rapport, donc, à l'ordre et sécurité publique défense sur le compte des investissements, page 80. Formation, page 81. Culture, sport et loisirs, église, pages 82 à 83. Oui, monsieur Mignot.

Intervention de M. Philippe Mignot (Le Centre)

Monsieur le président du Conseil général, monsieur le président de l'Exécutif, mesdames, messieurs les conseillers municipaux, mesdames, messieurs, chers collègues du Conseil général. J'interviens à nouveau concernant un peu un même souci, avec la page 83, le compte 3415.5040.02. Dans le montant de 2 680 000 francs pour l'aménagement de la zone sportive du Verney, il y a eu 2 WC qui ont été fabriqués à l'époque, enfin, il y a 2 ans, pour les PMR, et malheureusement, ils ne sont pas utilisables. Pourquoi ? Un défaut de construction, sans doute. On ne peut pas y accéder avec une chaise roulante, car il y a un seuil à l'entrée. Je demande, dans ce compte, de mettre une somme de 6 000 francs afin de rendre accessibles ces 2 WC pour personnes handicapées, qui sont actuellement donc non utilisables, et ainsi les rendre accessibles selon la loi Hand [*LHand*] et son ordonnance.

Il suffit de mettre une annotation dans ce compte que 6'000 francs sont réservés pour que ces WC soient enfin utilisables de manière normale. Et bien sûr, le service des finances indiquerait au service concerné l'autorisation d'utiliser ce montant pour faire ces travaux. Merci de votre écoute.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Mignot. Monsieur le Président Thétaz

Intervention de M. Fabrice Thétaz, président de la Municipalité

Monsieur le président, mesdames, messieurs les conseils généraux, monsieur Mignot. Il faut savoir que nous avons un crédit d'engagement pour cette zone sportive du Verney, qui n'est pas encore bouclé, et on a encore un petit peu de marge dans ce crédit d'engagement, parce que là, on parle vraiment du terrain de sport. Donc, ce que je vous propose, c'est que, dans le cadre du crédit d'engagement, qui était d'un peu plus de 9 millions, puisqu'il nous reste un petit peu de marge, c'est que nous prenions là-dedans, effectivement, pour faire les travaux nécessaires, ce qui éviterait de modifier ce compte-là directement.



Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, Monsieur le président. Puisque c'est accepté, je vous propose de continuer. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le compte des investissements pour Culture, sport et loisirs, église. Santé, page 84. Prévoyance sociale, page 85. Trafic et télécommunications, pages 86 à 87. Environnement, pages 88 à 90. Economie publique, pages 91 à 93. Finances et impôts, page 94. Investissement pluriannuel, page 95. Investissement du patrimoine, page 96 à 98. Parfait, donc je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions sur les commentaires à la page 99 jusqu'à 117? Très bien, nous avons fini la lecture de détails. Est-ce qu'il y a encore des demandes de prise de parole sur le budget 2026? C'est parfait. Je vous remercie pour votre investissement. Donc, nous allons procéder au vote à bulletin secret selon la demande. Donc, oui, Monsieur Bräm ? Si vous souhaitez une interruption de séance je dois demander un vote, puisqu'il faut un dixième. Je vous laisse lever la main. Nous avons le dixième. Interruption de séance de 5 minutes.

[interruption de séance de 5 minutes]

Parfait, nous allons reprendre les débats. Je vous laisse regagner vos places.

Je donne la parole à monsieur Bräm.

Intervention de M. Patrick Alexandre Bräm, responsable de groupe (Monthey Demain)

Merci. Comme indiqué précédemment, et à l'issue des débats sur le budget et les amendements, nous refusons le budget. Nous demandons à la Municipalité de reprendre et de revoir intégralement ses propositions budgétaires et les réexaminer de manière transparente, objective et approfondie afin d'identifier les leviers d'économie et d'optimisation nécessaires. Nous le savons bien, chers collègues, qu'il est difficile de prendre une telle décision et que cela l'est d'autant plus que nous sommes toutes et tous élus par des formations politiques très communicatives lors des campagnes électorales. Mais aujourd'hui, il s'agit de décider en conscience pour le seul intérêt des montheyssannes et des montheyssans, ainsi que leurs enfants. Nous rappelons que ce vote doit être réalisé à bulletin secret afin de dépassionner le débat et pour privilégier l'expression de l'intime conviction de chacun. Merci beaucoup.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Bräm. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Si tel n'est pas le cas, pour l'aspect formel, je vais demander à ceux qui soutiennent le vote à bulletin secret de lever la main. Je rappelle qu'il faut un dixième. Nous avons donc le bon nombre. Je vous remercie. On va passer au vote à bulletin secret, donc sur le budget. Si vous acceptez le budget 2026, je vous laisse appuyer sur la touche verte. Si vous le refusez, la touche rouge. Vous pouvez voter. Voilà, nous pouvons clôturer le vote.

Résultat du vote : 39 pour, 14 contre, 0 abstention.

Le budget 2026 est donc adopté.



Monsieur Thétaz, vous souhaitez prendre la parole ?

Intervention de M. Fabrice Thétaz, président de la Municipalité

Oui, volontiers. Merci beaucoup, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers généraux, pour la confiance que vous nous donnez, que vous nous avez attribué ce soir. Permettez-moi exceptionnellement d'adresser quelques mots de remerciements à notre chef du service des finances, parce que c'est son 25e et dernier budget qu'il a mis sous toit ce soir, donc un grand merci à monsieur Gay-des-Combes pour tout son travail au fil de ces 25 dernières années, 12 budgets sur l'ère Mariétan, 12 budgets sous l'ère Coppey, et puis le premier sous ma présidence. Donc un grand merci pour l'excellent travail qui a été effectué, et puis l'accompagnement également durant cette première année de législature. D'ores et déjà, bonne retraite, puisque l'année prochaine, au mois de décembre, il ne sera pas là, mais il sera encore là pour les comptes du mois de janvier. Donc un grand merci, et puis tout de bon pour la suite.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Bravo pour votre fidélité, monsieur Gay-des-Combes.

[*applaudissements*]

Sur ce, je vous propose de passer au point 8, développement du postulat de monsieur Jonathan Capi, intitulé « Développement et diversification du sport par la construction d'un terrain de padel ».

8. Développement du postulat de M. Jonathan CEPI, intitulé « Développement et diversification du sport par la construction d'un terrain de padel ».

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Monsieur Jonathan Capi a déposé en date du 24 septembre 2025 un postulat auprès du Bureau. Je vais indiquer la procédure pour le développement. Le signataire va développer le sujet, ensuite la discussion générale sera ouverte à l'issue de laquelle uniquement le signataire pourra reprendre la parole. Finalement, le postulat sera soumis au vote. Est-ce qu'il y a des remarques quant à la procédure ? Si ce n'est pas le cas, la parole est à vous, monsieur Capi.

Intervention de M. Jonathan Capi (PLR)

Merci. Monsieur le président du Conseil général, mesdames et messieurs les membres du Conseil municipal, mesdames et messieurs les membres du Conseil général. Je vous remercie de me donner la parole. Je souhaite aujourd'hui vous présenter un postulat qui me tient à cœur visant à étudier la faisabilité de la création



d'un terrain de padel à Monthey, potentiellement en partenariat avec le tennis-club de Monthey qui pourrait en assurer la gestion.

Pourquoi le padel ? Le padel est un sport de raquette en plein essor accessible à toutes et à tous. Il se situe à mi-chemin entre le tennis et le squash, se joue en double et est reconnu pour son côté ludique, convivial, mais aussi exigeant physiquement. Il connaît un développement fulgurant en Suisse et dans toute l'Europe.

Du point de vue sportif, le padel n'est pas qu'un sport de plus, c'est aussi une activité accessible, peu technique et donc inclusive. Le padel est intergénérationnel. Les enfants, les adultes et les seniors peuvent y jouer ensemble. Il favorise la mixité et la cohésion sociale. Il permet une pratique régulière et peu contraignante. Une partie dure environ une heure, se joue à 4, et les règles sont simples à apprendre, même pour les débutants. Ce sport favorise la santé publique en encourageant une activité physique régulière dans un cadre stimulant et amusant.

Du point de vue financier et économique, un terrain de padel représente un investissement initial raisonnable pour un retour sur investissement rapide, notamment grâce à la location horaire très répandue dans ce sport. Il attire un public nouveau, parfois peu familier du tennis, ce qui dynamise l'association gestionnaire.

Il peut aussi favoriser l'organisation de petits tournois, voire d'événements intercommunaux, attirant ainsi du public et stimulant l'économie locale. Le coût estimé pour la construction d'un terrain de padel est de 60 000 à 80 000 francs. Une couverture hivernale ajouterait environ 50 000 francs. Côté recettes, un terrain bien géré génère jusqu'à 40 000 francs de revenus par an, simplement avec la location à l'heure. Autrement dit, le retour sur investissement est possible en 2 à 3 ans, ce qui est très rare pour une infrastructure sportive. Pour Monthey, ce projet s'inscrit parfaitement dans la volonté de diversifier notre offre sportive et de proposer des infrastructures modernes répondant aux attentes de la population. Il renforce l'image de Monthey comme une ville dynamique, tournée vers la jeunesse et l'innovation, sans pour autant délaisser les plus âgés.

Il peut aussi s'intégrer harmonieusement au sein des installations actuelles du Centre sportif des Verney et est facile à gérer. En conclusion, le padel est bien plus qu'un effet de mode, c'est un sport en plein développement, accessible, fédérateur et économiquement viable. En lançant une étude sur la création d'un tel terrain, nous anticipons une demande croissante et faisons preuve de vision à long terme pour notre ville. Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à soutenir ce postulat, non seulement pour les sportifs, mais pour l'ensemble de notre population, car ce projet est avant tout un investissement pour le bien-être, la cohésion sociale et le dynamisme de Monthey. Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Cepi. Pour la discussion, est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole dans le plenum ? Je vous cède la parole monsieur Bräm.

Intervention de M. Patrick-Alexandre Bräm, responsable de groupe (Monthey Demain)

Tout d'abord, je tiens à remercier Jonathan Cepi pour le développement de ce postulat. Dans notre mouvement, plusieurs membres sont eux-mêmes joueurs et



passionnés de ce sport, et nous serions parmi les premiers à nous réjouir de voir un terrain de padel s'implanter sur notre commune. Cela dit, quelques éléments doivent être rappelés. À 3,3 km de la gare CFF de Monthey, on trouve déjà 2 terrains à Collombey, et au minimum 2 nouveaux courts y seront prochainement construits. A 9 km, à Aigle, il existe déjà 2 terrains avec un projet d'extension de 2 courts supplémentaires. A 9,2 km, à Saint-Maurice, 2 halles indoor entièrement dédiées au padel ouvriront au printemps 2026. En tenant compte de l'agrandissement prévu à Aigle, ce sont 10 courts de padel qui seront disponibles dans un rayon moyen de 6,5 km autour de Monthey, soit une offre 2,5 fois supérieure à celle d'aujourd'hui.

Même si ce sport connaît un engouement important, peut-être porté par un phénomène de mode, nous soutenons l'étude de faisabilité proposée. En revanche, nous nous réservons la possibilité de nous positionner défavorablement si le financement devait immobiliser des ressources communales conséquentes. Et si la rentabilité est réellement aussi attractive qu'annoncée, nul doute qu'un acteur privé ou un club saura saisir l'opportunité malgré l'offre déjà très abondante qui se profile dans la région. Merci pour votre attention.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Bräm. La parole est à monsieur Clément.

Intervention de M. David Clément, responsable de groupe (Le Centre)

Monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers municipaux, chères et chers collègues. Nous remercions le conseiller général Cepi pour sa présentation et sommes sensibles aux arguments avancés qui sont indéniables. Etant donné les différentes sensibilités exprimées en interne du groupe Le Centre, nous laisserons la liberté de vote à nos membres. Par ailleurs, le développement de la zone du Verney n'étant pas encore terminé, et comme le président de la Commune l'a rappelé, un crédit étant encore disponible, il est possible que la Municipalité ait déjà envisagé d'y renforcer ou d'y développer l'offre sportive en y développant un terrain de padel. Je vous remercie.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Clément. La parole est à monsieur Burri.

Intervention de M. Robert Burri, responsable de groupe (PS-GC)

Messieurs les présidents, mesdames, messieurs, chers collègues. J'interviens en ce moment non pas en qualité de responsable de groupe, mais en mon nom personnel, puisque nous avons décidé d'une liberté de vote au sein de notre groupe. Mais à titre personnel, je suis défavorable à ce postulat parce qu'il n'y a pas de raison, à mon sens, pour que les collectivités publiques construisent des infrastructures pour favoriser le développement d'activités sportives naissantes pouvant être assurées par le secteur privé. Ce n'est pas le même problème par rapport à un terrain de football ou à une salle de gym qui peuvent accueillir plusieurs sports différents, ainsi que les activités scolaires. Monsieur Cepi a signalé tout à l'heure qu'il s'agissait d'un investissement raisonnable avec un retour sur investissement rapide. Eh bien, c'est très bien, c'est un appel du pied pour qu'un privé se lance là-dedans.



Et je reviendrai aussi sur un des arguments qui a été évoqué par un de mes préopinants, c'est le risque d'offres pléthoriques au vu des constructions de salles dans les environs directs de Monthey. Merci pour votre attention.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Burri. D'autres demandes de prise de parole ? Parfait. Monsieur Cepi, vous souhaitez apporter quelques réponses ? Parfait, merci. Alors, nous allons donc passer au vote. Si vous acceptez ce postulat, je vous laisse appuyer sur la touche verte. Si vous refusez le postulat, sur la touche rouge, le vote est lancé. Je vous laisse tous voter, s'il vous plaît. Il reste deux personnes qui n'ont pas voté, s'il vous plaît. Il y a votre nom qui est affiché. Voilà, parfait. Le vote est clos.

Résultat du vote : 43 pour, 8 contre, 2 abstentions.

Le postulat est accepté. Félicitations monsieur Cepi.

On va passer au point 9, réponse à la question écrite de monsieur Antoine Bellwald, intitulée « WC du Mabillon 5 ».

9. Réponse à la question écrite de M. Antoine BELLWALD, intitulée « WC du Mabillon V »

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Monsieur Bellwald avait déposé une question écrite lors du Conseil général du 22 septembre 2025. Pour rappel, la discussion générale n'est pas ouverte, sauf si vous en décidez autrement par un vote. Seul le signataire pourra réagir à la fin. Je donne la parole à la Municipalité.

Intervention de Mme Aferdita Bogiqi, Municipale en charge du dicastère Enseignement & Formation Professionnelle

Monsieur le président du Conseil général, mesdames, messieurs les conseillères et conseillers généraux, mesdames, messieurs les représentants des médias, cher public, chers collègues, monsieur le conseiller général Antoine Bellwald. Tout d'abord, merci pour cette question qui me permet d'éclaircir ce sujet qui a soulevé quelques débats. Pour répondre à votre question, j'ai approché les écoles primaires, donc la direction et le service UBC. Étant donné qu'il y a plusieurs points, je me permets de répondre à chacune de vos sous-questions. À commencer par la première, quel est le retour d'expérience d'autres écoles qui ont déjà ce système depuis longtemps ? A la connaissance de la direction des écoles primaires, les établissements ayant introduit des toilettes mixtes n'ont pas rencontré de difficultés particulières.

Le modèle est déjà appliqué dans plusieurs communes valaisannes, notamment à Fully, où un bâtiment scolaire dispose de toilettes mixtes depuis plus de 20 ans, et à Saint-Maurice, où des sanitaires neutres ont été rajoutés aux installations existantes depuis cette année, cette rentrée scolaire. Certaines communes sont en train de planifier la construction de nouvelles écoles avec ce même choix de WC, notamment la commune de Martigny.



D'autres cantons, comme Zurich, Vaud, Bern, Lucerne, ont d'ailleurs fait ce choix de toilettes mixtes pour des bâtiments scolaires récents. Le directeur de la commune de St-Maurice, que j'ai appelé, m'a partagé une expérience très positive. Aucune réaction des parents, ni incident à signaler.

Au contraire, il estime que cette option permet une surveillance plus efficace, car un adulte, qu'il s'agisse d'un enseignant ou d'un membre de la direction, peut intervenir rapidement dans l'espace commun des toilettes en cas de problème, et ça, ça arrive de temps en temps.

À Monthey certains pavillons ou écoles, que vous connaissez, chers conseillers, conseillères générales, Les Genêts, à l'école de Choëx, à l'école d'Arche, je pense que vous avez, pour certains, déjà fréquenté ces écoles, qui depuis des décennies, pour certaines, disposent déjà de toilettes mixtes sans qu'aucune difficulté d'usage ou de cohabitation n'ait jamais été relevée.

Par rapport au retour factuel de la direction des écoles, des enseignants et des parents, ce qu'on peut vous dire, c'est que depuis la rentrée scolaire, aucun incident ou inconfort n'a été rapporté par les enseignants ni par les élèves.

Le personnel enseignant confirme que l'usage des sanitaires se déroule normalement et que les élèves, y compris les plus jeunes, ne manifestent ni crainte ni gêne particulière. Aucune remontée problématique n'a été constatée au niveau du climat scolaire.

L'Association des parents d'élèves de Monthey n'a adressé aucune communication officielle sur ce sujet et ne semble pas s'opposer à cette organisation perçue comme cohérente avec les valeurs d'égalité et d'inclusion défendues par l'école publique.

Par ailleurs, les téléphones portables sont interdits durant le temps scolaire, et il est, de ce fait, impossible de filmer dans les toilettes ou dans d'autres espaces scolaires.

La question suivante concerne le contexte dans lequel la décision a été prise à l'époque. Pour rappel, le projet du bâtiment scolaire Mabillon a commencé il y a plus de 13 ans. Ce projet de construction a été dirigé par le service UBC.

Un comité de pilotage, Copil, a assuré la conduite du projet et il a regroupé 3 représentants politiques, chefs des dicastères concernés, respectivement Yannick Delitroz pour le service UBC, il n'est évidemment plus en fonction maintenant, monsieur Pierre Contat pour le dicastère Sport, Jeunesse, Intégration, et moi-même pour le dicastère Enfance, Enseignement et Formation professionnel. Le service UBC, ainsi que le bureau d'architectes Javet et Esposito de Lausanne. Les grandes orientations architecturales ont été validées par le conseil municipal.

En ce qui concerne les WC mixtes, les architectes ont proposé cette version au Copil, et le service UBC a vérifié auprès du SIP (Service immobilier et patrimoine du Valais), la conformité de cette proposition aux normes et recommandations en vigueur. Lors de la séance du 16 janvier 2023, le Copil a été informé que, je cite, « cette adaptation avait été souhaitée et fortement conseillée par le Canton ».

Le Copil a ensuite validé cette proposition suivie de l'approbation du Conseil municipal. Tout au long du processus, le service UBC ainsi que les chefs des dicastères concernés ont consulté les usagers pour valider les plans et envisager d'éventuelles modifications. De nombreux ajustements ont été apportés, mais sur ce point précis, aucune demande de modification ni réaction n'a été reçue de la part des usagers.



Sur la question suivante, quel est l'état des toilettes au Mabillon ? Les sanitaires au Mabillon sont organisés par blocs de cabines individuelles. Chaque étage, rez-de-chaussée, premier et deuxième, comprend entre 3 et 5 cabines fermées jusqu'au sol, hauteur d'environ 2,20 m, avec un espace commun pour se laver les mains. Un WC adapté pour les personnes à mobilité réduite est disponible à chaque niveau. Les cabines sont fermables de manière simple et sécurisées, y compris pour les plus jeunes.

Les installations ont été adaptées à l'âge des élèves selon les étages, les plus petits au rez, les plus grands aux étages supérieurs. Dans les degrés supérieurs, certaines cabines sont équipées de poubelles hygiéniques pour permettre aux jeunes filles de gérer leurs besoins en toute discrétion. On sait que les filles de presque 12 ans, celles qui sont en 8H, en ont besoin.

L'ensemble de ces installations respectent les normes d'hygiène, d'accessibilité et de sécurité.

S'agissant des douches, il n'en existe pas dans le bâtiment scolaire lui-même. Elles seront intégrées ultérieurement dans le complexe de la double salle de gymnastique située à proximité, sous forme de cabines individuelles installées dans des vestiaires non mixtes. Il est à préciser que ces décisions avaient été prises lors du Copil du 16 janvier 2023 et qu'il n'a jamais été question de la modifier.

Les affirmations selon lesquelles les salles de gymnastique disposeront de vestiaires et douches mixtes sont donc inexactes.

À la question que dit la directive cantonale en la matière, quelles sont les obligations légales, est-ce que le projet est en faute, nous pouvons répondre comme ceci. Aucune norme fédérale ou cantonale n'impose ni n'interdit explicitement la mise en place de toilettes mixtes. La Constitution fédérale, la Constitution valaisanne, la Convention d'Istanbul ainsi que la Stratégie fédérale Egalité 2030 imposent en revanche aux collectivités publiques de prévenir les discriminations et de garantir l'égalité de fait.

La jurisprudence européenne confirme également l'importance de proposer des environnements éducatifs inclusifs dans le respect de la dignité et de la sécurité de tous.

Le service cantonal des bâtiments et le service de l'enseignement encouragent déjà dans leurs recommandations l'intégration progressive des sanitaires neutres dans les nouvelles constructions scolaires, contrairement à ce qui a été dit récemment au Grand Conseil.

Ainsi, le projet du Mabillon est pleinement conforme aux droits en vigueur et ne contrevient à aucune obligation légale. Il concrétise, au contraire, les principes d'égalité et de respect qui fondent la politique éducative fédérale et cantonale.

Et quant à la pétition, à ce jour, elle n'a pas été officiellement déposée auprès des autorités communales. Selon les informations disponibles, elle aurait recueilli environ 2 000 signatures. Il nous est toutefois difficile de connaître la provenance exacte de ces signatures, notamment la part des Montheysans et des parents concernés. Cependant, certains éléments relayés publiquement sont imprécis, surtout en ce qui concerne la nature réelle des installations.

Nous tenons à préciser que le projet du Mabillon respecte toutes les exigences légales et sanitaires et ne constitue en aucun cas une expérimentation hasardeuse. Je vous remercie pour votre attention. J'en ai terminé.



Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, Madame Bogiqi. Monsieur Bellwald, vous souhaitez réagir ? Je vous cède la parole.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Merci beaucoup. Monsieur le président de la Municipalité, monsieur le président du Conseil général, mesdames et messieurs les membres du Conseil municipal. Très rapidement, merci beaucoup pour cette réponse. Je crois qu'on a une réponse qui est vraiment précise et qui nous permet de se forger une opinion qui est plus fondée, et j'insisterai sur le fait que j'avais été un peu méticuleux en disant que certaines choses étaient imprécises dans cette récolte de signatures. Or, aujourd'hui, on peut dire qu'il y a nombreux éléments qui sont faux, et j'espère que la population aura aussi accès, via notre PV, à ces informations pour qu'elle puisse, elle aussi, se forger correctement son avis. Merci beaucoup pour la réponse.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Bellwald. Nous allons donc passer au point 10, réponse à la question écrite de Matthieu Rüegg, intitulée pour une meilleure ponctualité scolaire.

Donc, la procédure est identique à la précédente réponse. Je transmets donc la parole à la Municipalité.

10. Réponse à la question écrite de M. Mathieu RUEGG, intitulée « Pour une meilleure ponctualité scolaire »

Intervention de M. Arnaud Dubois, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité, Environnement & Sports

Merci monsieur le président. Un grand bonsoir à tout le monde. Si vous permettez, je vais être plus court. Bien que je crois que le règlement dit qu'on ne lit pas toutes les réponses, je pense que, dans le cas précédent, il y avait vraiment quelques contre-vérités à tort. C'était donc très bien de tout relire pour que tout le monde l'entende, la presse et le PV.

Pour ma réponse à monsieur Rüegg, j'en ai discuté avec lui tout à l'heure. Je crois que j'avais déjà donné quelques éléments la dernière fois. Là, la réponse est assez claire. Je suis bien sûr à disposition si vous avez des questions. Vous avez vu les différentes contraintes qui existent avec le transport scolaire intégré avec le transport public. Vous avez vu également les moyens qu'on a pour essayer de détendre ces contraintes qui ne sont pas si nombreuses, qui sont surtout coûteuses. Juste pour vous assurer que les demandes qui ont été faites par monsieur Rüegg, je vous l'avais déjà dit la dernière fois, sont déjà en place. Il y a vraiment, comment dire, un pilotage en commun avec les TPC, avec mes collègues des écoles, ma collègue Bogiqi et les directeurs d'école, avec le service IMES et aussi avec les autres communes concernées. On essaie vraiment de faire au mieux.

Je crois que les gros problèmes, qu'on pourrait maintenant qualifier de problèmes de jeunesse, ont disparus. Il n'y en a pas qui ont été, en tout cas, signalés à partir d'août 2025. Subsiste le problème des retards pour lequel on essaie de travailler au mieux.



Il y a encore des ajustements qui interviendront au changement d'horaire de décembre. Donc, pour vous dire qu'on continue à travailler pour essayer d'améliorer cette ponctualité. J'en profite pour remercier mon chef de service, Patrick Felay, qui est là, pour sa réponse, et les directeurs des écoles, messieurs Morisot et Duchoud, et ma collègue, madame Bogiqi.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci beaucoup, monsieur Dubois. Est-ce que, monsieur Rüegg, vous souhaitez réagir ? Parfait, merci beaucoup. Nous allons donc arriver dans les divers, le point 11.

11. Divers

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

J'ouvre la discussion générale. Monsieur Clément.

Intervention de M. David Clément, responsable de groupe (Le Centre)

Rebonsoir. Je passerai les salutations d'usage. Je souhaite déposer une question écrite « AOMC 2030, informations et conséquences de l'arrêt du chantier, est-ce que le train sifflera 3 fois ? ». Le projet AOMC 2030 représente l'un des investissements les plus stratégiques pour la mobilité régionale du Chablais-Valaisan, doté d'un budget d'environ 210 millions de francs, financé à 85 % par l'OFT, 10,5 % par le canton du Valais, 3 % par la commune de Monthey et 1,5 % par la commune de Collombey-Muraz. Il vise notamment, vous le savez, la sécurisation et la modernisation de la ligne AOMC exploitée par les TPC. Or, comme l'ont révélé plusieurs médias régionaux dès le 15 octobre 2025, le chantier est désormais suspendu pour une réévaluation technique et financière d'ampleur. C'est une décision qualifiée d'annonce-choc par plusieurs élus. Elle intervient alors que les travaux avaient débuté, que le crédit d'engagement venait d'être accepté par le Grand Conseil.

Certaines déclarations publiques du président du Conseil d'administration des TPC, du président de Collombey-Muraz, du président de Monthey, témoignent de l'inquiétude et de l'incertitude qui pèsent désormais sur l'ensemble du projet. Face à l'importance du projet pour la mobilité, l'attractivité et l'aménagement du territoire de notre commune, et compte tenu de l'état actuel d'incertitude, le groupe Le Centre soumet les questions écrites suivantes à la Municipalité. Quelles informations et quelles coordinations le Conseil municipal a-t-il reçue de la part des responsables du projet ? La Municipalité peut-elle préciser la nature exacte des difficultés techniques qui ont conduit à cette suspension, car les informations publiées sur le site AOMC 2030 restent très générales, et nous estimons qu'une clarification locale s'impose. Quel est aujourd'hui le positionnement de la Municipalité vis-à-vis de la gouvernance du projet et de la coopération avec les responsables du chantier ?

La Municipalité a-t-elle demandé davantage de transparence ou de garantie au maître d'œuvre ? Quelles démarches concrètes la Municipalité a-t-elle entreprises pour défendre les intérêts de notre commune et de nos habitants suite à l'annonce de l'arrêt des travaux ? Et en cas de retard prolongé, quelles pourraient être les conséquences pour les projets communaux et intercommunaux liés, typiquement le



réaménagement de la gare CFF, la réaffectation future de l'actuelle gare AOMC et des requalifications des axes adjacents, par exemple l'avenue de France ou la route de Collombey ? A propos des conséquences financières, le financement actuel est-il garanti malgré la suspension et les analyses en cours ? En cas de dépassement des coûts, les subventions devraient-elles être renégociées ? Et les surcoûts liés à l'arrêt du chantier ont-ils été évalués ?

Nous remercions d'ores et déjà la Municipalité pour les éléments de réponse qu'elle pourra apporter sur ce dossier déterminant pour l'avenir de la mobilité et du développement urbain de notre région lors d'un prochain plénum.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Clément. Alors, je rappelle juste que lorsqu'il s'agit d'une question écrite, vous pouvez simplement l'annoncer et puis donner le titre. Pour le développement, ça viendra après. Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Je cède la parole à madame Délitroz.

Intervention de Mme Sianne Délitroz (PS-GC)

Monsieur le président du Conseil général, mesdames et messieurs, en votre titre et fonction. J'aimerais déposer un postulat intitulé « Pour la promotion de l'égalité professionnelle dans les recrutements menés par la ville de Monthey ».

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Parfait, merci. D'autres demandes de prise de parole ? La parole est à madame Franc.

Intervention de Mme Mélanie Franc (PLR)

Madame, Messieurs, en votre titre et fonction, je vous informe que le groupe PLR souhaite déposer une question écrite dont le titre sera « Stop au dépassement des crédits de construction des bâtiments communaux ». Merci.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci madame Franc. D'autres demandes de prise de parole ? Monsieur Ostrini.

Intervention de M. Olivier Ostrini (PS-GC)

Monsieur le président, mesdames, messieurs, en vos titres et fonctions, j'annonce le dépôt d'une motion sur l'affichage électoral pour l'équité et la démocratie dans tout le district.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Ostrini. D'autres demandes de prise de parole ? La parole est à madame Caspani-Thurre.



Intervention de Mme Diane Caspani-Thurre (PLR)

Merci, monsieur le président, mesdames les conseillères municipales, messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues. Je me permets de prendre la parole du groupe PLR pour exprimer une certaine inquiétude sur la manière dont les choses se sont déroulées concernant le point modification de l'avenant tarifaire du règlement sur le chauffage à distance, dont nous avons appris la suppression de l'ordre du jour en début de séance. Nous nous étonnons de cette décision qui, à notre sens, est symptomatique de dysfonctionnements depuis le début de la législature. L'origine semble en être une transmission tardive du point à la commission Edilité, Urbanisme et Agglomération, qui a contraint la commission à se réunir dans l'urgence sur une courte période.

Nous demandons au Bureau plus de rigueur et de ponctualité dans la transmission des convocations et des documents afin que nous puissions concentrer notre attention sur le fond des questions soumises à notre jugement plutôt que sur la forme. Toutefois, la commission a pu se réunir à 2 reprises, la Municipalité et 2 représentants de la SATOM se sont rendus disponibles pour répondre aux différentes questions, et le rapport indique que malgré des délais courts, le travail a pu être fait correctement. Les différents groupes politiques se sont réunis lundi dernier, ont pu prendre connaissance des documents fournis et prendre position sur ce point. Dans ce contexte, comment expliquer que le Bureau décide de reporter le point à une séance ultérieure sans prendre la peine de consulter, puis d'avertir ni la commission, ni les autres membres du Conseil général ?

D'après notre règlement, le bureau a un rôle de coordination et de gestion administrative du Conseil général. Notre groupe est préoccupé de le voir se substituer au Conseil général et prendre des décisions qui devraient être débattues en plénum. Dans un esprit constructif, nous invitons donc le bureau à tirer rapidement les enseignements de cet épisode, qui n'est malheureusement pas le premier depuis le début de la législature. Il en va du bon fonctionnement de notre institution et du respect du travail réalisé par les commissions, par les groupes et par la Municipalité. Les membres du Conseil général doivent pouvoir compter sur des procédures fiables, transparentes et prévisibles.

Le groupe PLR réaffirme sa volonté de travailler efficacement et sereinement, mais cela nécessite que chaque organe assume pleinement son rôle, au Bureau d'assumer la coordination administrative rigoureuse et d'informer correctement les acteurs concernés, au Conseil général de débattre et de décider en toute connaissance de cause. Nous souhaitons que ces dysfonctionnements ne se répètent pas et que le prochain traitement de ce point et de tous les suivants puisse se faire dans un cadre clair, respectueux des processus et garantissant la crédibilité de notre institution. Je vous remercie.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci madame Caspani-Thurre. Je rappelle juste quand même qu'il y a l'ensemble des responsables de groupe qui sont dans le Bureau et qui ont participé au vote. Monsieur Bellwald, je vous cède la parole.



Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Merci beaucoup. C'est aussi au sujet du report du point 7, aujourd'hui, de l'ordre du jour. Vous avez évoqué un problème de signature. J'imagine que ça ne devait pas être très compliqué de retrouver Madame Duchoud pour lui faire signer ce rapport et puis le retransmettre avec le même contenu. Ok, je ne comprends pas cette décision. Soit. Ma question est assez claire, elle est adressée au Bureau. Article 19, alinéa 7 : « La commission doit avoir le temps nécessaire pour travailler ». Vous avez évoqué deux raisons du report. Vous n'avez pas évoqué ce point-là. Donc j'aimerais savoir ce qu'il en a été et s'il y a eu urgence. Merci pour votre réponse.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Alors, non, effectivement, la commission a été mandatée tardivement. Normalement, c'est 40 jours avant, puis là, c'était 27 jours avant. Est-ce que j'ai répondu à votre question, monsieur Bellwald ? Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole? Madame Multone, vous avez la parole.

Intervention de Mme Nancy Multone (Monthey Demain)

Merci. Chers collègues, monsieur le président du Conseil général, je souhaite déposer une question écrite concernant la réflexion sur les infrastructures et le réseau routier aux entrées de villes du côté Massongex et Collombey.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci madame Multone. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Oui, Monsieur Bräm.

Intervention de M. Patrick-Alexandre Bräm, responsable de groupe (Monthey Demain)

Notre groupe souhaite déposer une deuxième 2e question écrite concernant le financement des nouveaux projets. « Comment la commune pourrait-elle envisager de financer de nouvelles infrastructures sans recourir à un endettement supplémentaire ? ».

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Bräm. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur le Président Thétaz.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, président de la Municipalité

Merci. Monsieur le président du Conseil général, mesdames, messieurs les conseillères et conseils généraux, pour faire un petit tour des différentes interventions. Monsieur Clément, vous déposez une question écrite sur le projet AOMC 2030, question qui est tout à fait pertinente par rapport aux décisions qui ont été annoncées dans la presse dans le courant de l'automne. Effectivement, il y a



quelques difficultés, quelques contraintes techniques et administratives qui ont poussé et qui ont provoqué cette décision d'arrêt des travaux, décision qui a été prise d'un commun accord avec le financeur principal, l'Office fédéral des transports, qui prend 85% de la facture à sa charge, l'Etat du Valais, le conseiller d'Etat Franz Ruppen, le président de Collombey-Muraz, Olivier Thurin, et moi-même. Effectivement, vous avez des questions très précises. Comme elles sont déposées de manière écrite, on vous répondra lors du prochain plénum. Mais sachez d'ores et déjà qu'il y a une expertise qui a été mandatée, les experts ont été choisis, se sont mis au travail déjà depuis deux semaines, et que le premier rendu de cette expertise est attendu pour la fin du mois de mars, à la fois une expertise technique et une expertise par rapport à la gouvernance.

Madame Délitroz, vous déposez un postulat par rapport à l'égalité dans le cadre des processus de recrutement. Il sera développé lors d'une prochaine séance. Madame Franc, nous prenons note de votre question écrite par rapport au dépassement des crédits sur la construction des différents bâtiments communaux. On vous répondra également lors de la prochaine séance. Monsieur Ostrini, nous prenons note de votre motion par rapport à l'affichage électoral sur l'ensemble du district de Monthey. Madame Thurre et monsieur Bellwald, ce sont des questions qui étaient vraiment adressées directement au Bureau et sur lesquelles je ne me prononcerai pas. Madame Multone, nous prenons note de votre question écrite par rapport aux réflexions sur les différents axes routiers qui nous amènent sur notre commune, tant du côté de Saint-Triphon que du côté de Massongex.

Et puis, monsieur Bräm, nous prenons également note de votre question écrite sur les financements des prochains projets communaux d'envergure. Comme c'est une question écrite, nous vous répondrons également lors d'une prochaine séance. Voilà pour le petit tour que je pouvais faire.

Et puis, j'ai adressé quelques remerciements tout à l'heure à mon chef du service des finances. J'ai également quelques remerciements à effectuer à mon secrétaire municipal, Simon Schwery, qui va nous quitter après 8 ans de bons et loyaux services. C'est sa dernière séance avec nous. Il nous quittera au début de l'année 2026. Donc, Monsieur Schwery, un tout grand merci pour le travail et le professionnalisme auquel vous avez fait preuve au cours de ces 8 dernières années.

[applaudissements]

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Bravo, Monsieur Schwery, pour ces 8 ans.

Merci beaucoup pour toutes les réponses.

Je vous demanderai d'envoyer toutes vos interventions à Madame Ninin, notre secrétaire, pour qu'on puisse les transmettre ensuite à la chancellerie dans les 7 jours, s'il vous plaît, qui suivent le Conseil général. Sachez aussi que tous les votes qui ne sont pas à bulletins secrets, qui sont affichés, seront aussi dans les annexes du PV. Comme ça, il y a une vraie transparence.

Les dates du Conseil général pour 2026 ont été transmises. Elles auront lieu les 23 mars, 15 juin, 21 septembre et 14 décembre 2026. Et nous avons également programmé la première date en 2027, ce sera le 1er mars. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je tiens à remercier mes collègues du Bureau, la



Municipalité, ainsi que la Chancellerie pour toutes les collaborations. J'en profite pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année et je vous remercie tous pour votre participation. Nous allons partager un petit verre, un petit apéro offert.

C'est la volonté du Bureau d'offrir une petite agape pour le dernier Conseil général de l'année.

Et sur ce, notre plénum touche à sa fin.

Il est 22h04, je lève la séance.

Pour le Conseil général

David Mariétan

Président

Nadine Ninin

Secrétaire

12. Annexes

- **Présentation du projet Hôtel de Police**
- **Résultat des votes**

Hôtel de Police

Présentation au conseil général

1^{er} décembre 2025



Sommaire

- Contexte
- Localisation
- Programme et faisabilité (phase SIA 2)
- Coûts du projet
- Fonctionnement
- Opportunités

Contexte

- le déménagement du CMS de la Maison du Cotterg en été 2025
- les locaux du Service "Sécurité" répartis sur plus de trois étages au sein de l'administration communale
- le budget 2025 prévoit un réaménagement du café du bâtiment de la Caisse de Pension et donc un éparpillement du Service "Sécurité" encore plus important
- l'administration communale est en manque de place au sein du bâtiment communal et la dispersion sur plus de trois étages du Service "Sécurité" n'est pas optimale

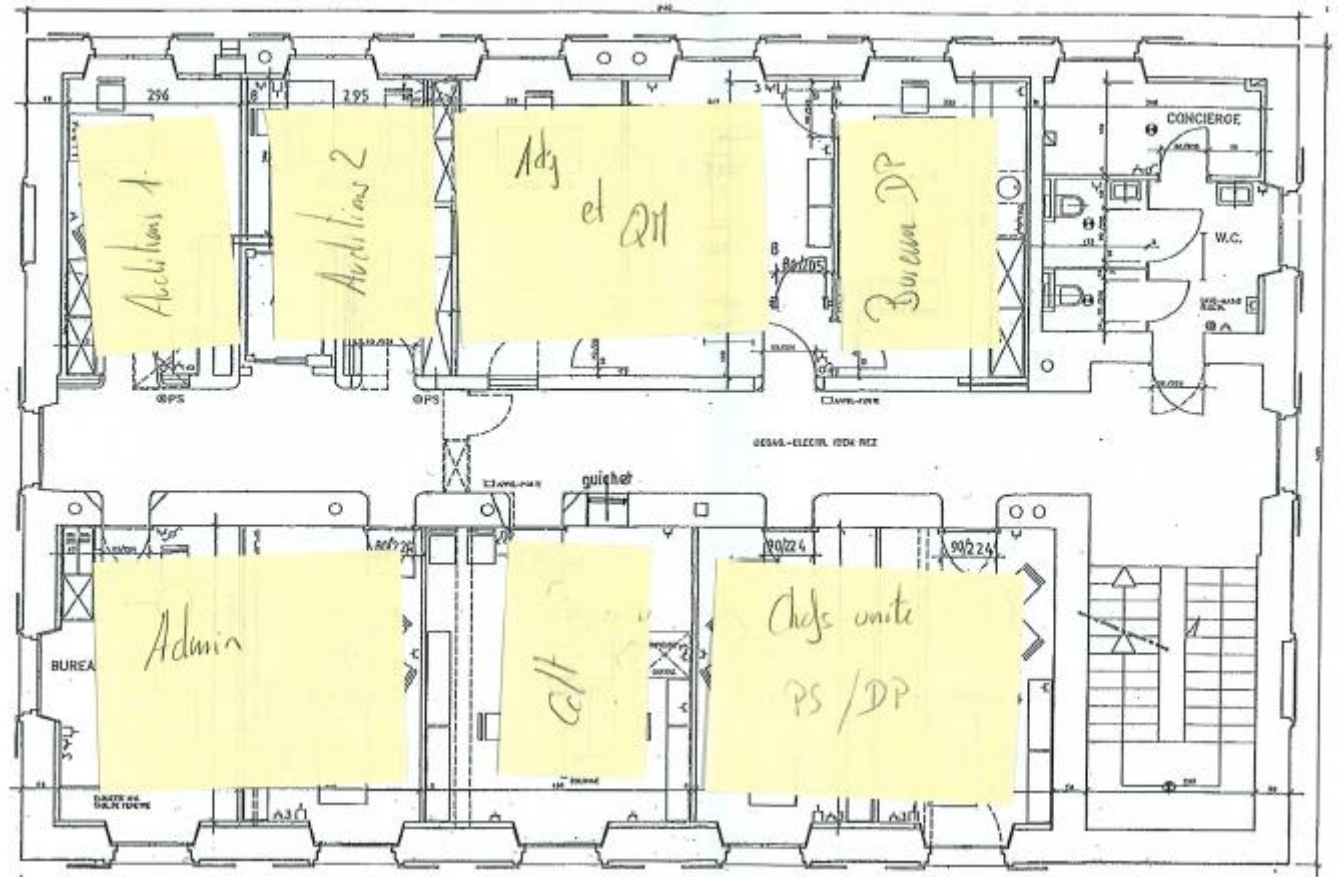


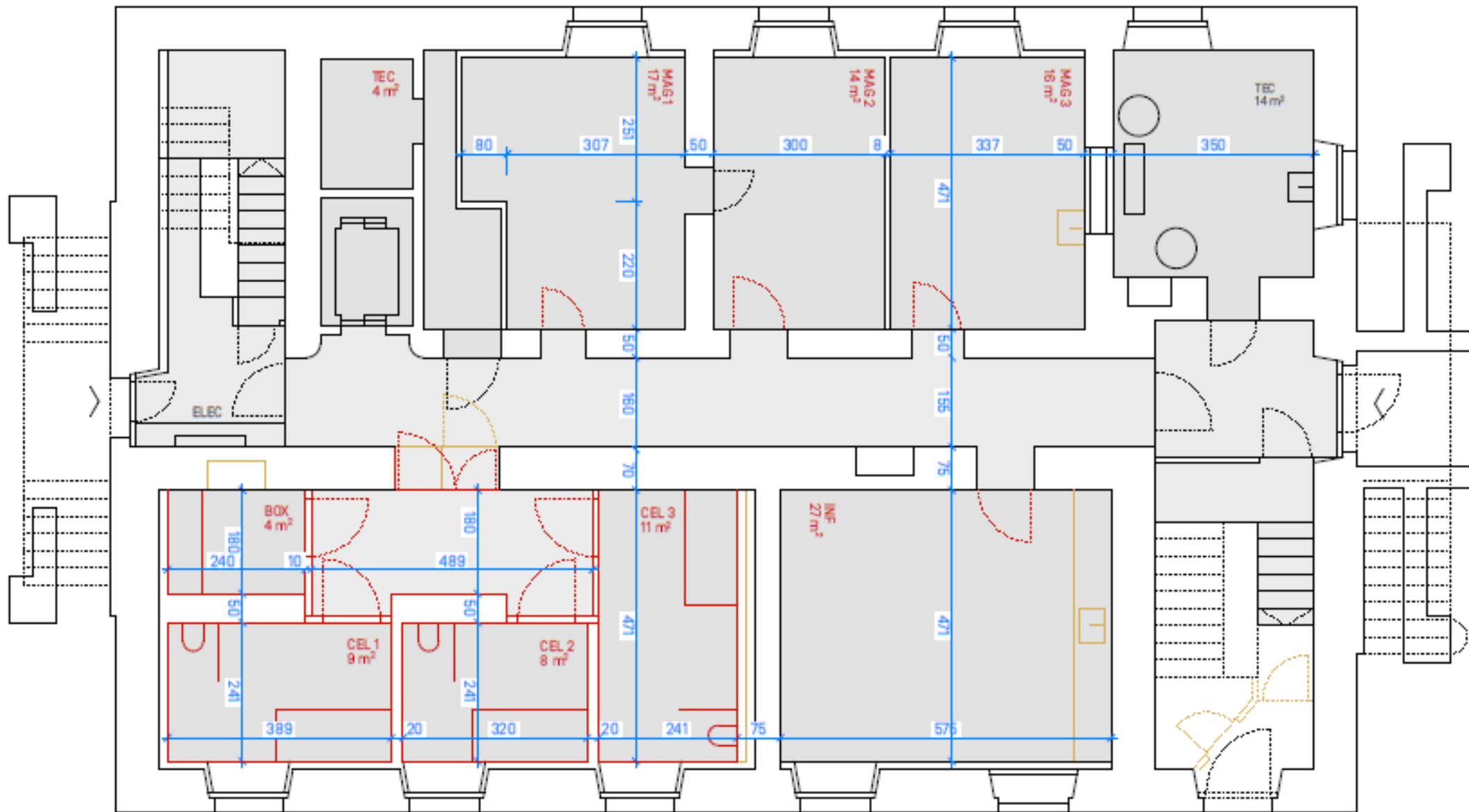
Localisation

- la Maison du Cotterg, sise sur la parcelle N° 5211, d'une surface de 766 m²
- Synergie avec parking accès sur l'avenue de France
- Bâtiment cantonal-parcelle 636 (avenir proche)

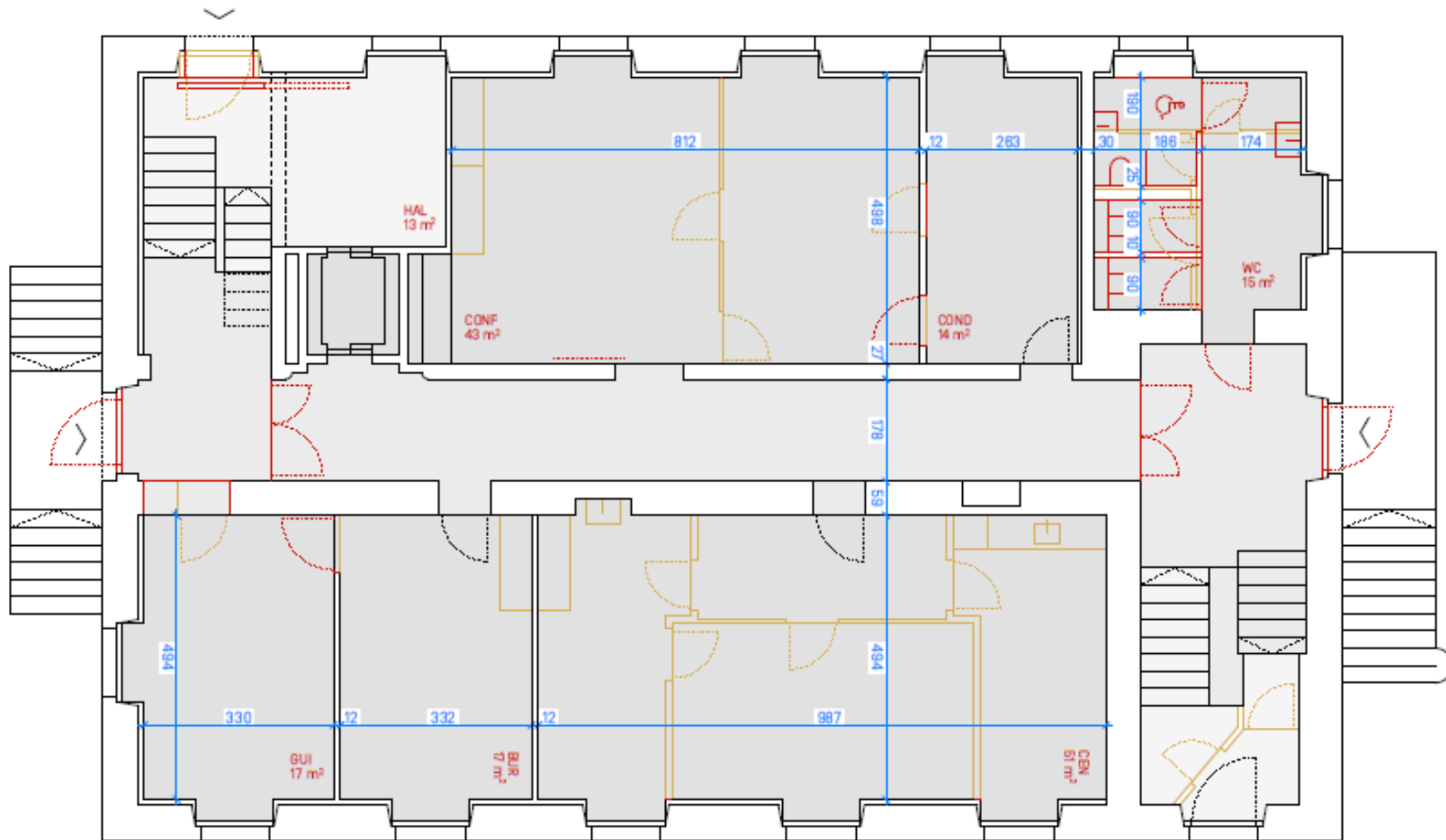
Programme & Faisabilité

- Programme transmis par le Service «Sécurité»
- Étude de faisabilité (Phase 2 SIA) démontre que le programme complet peut être intégré au bâtiment

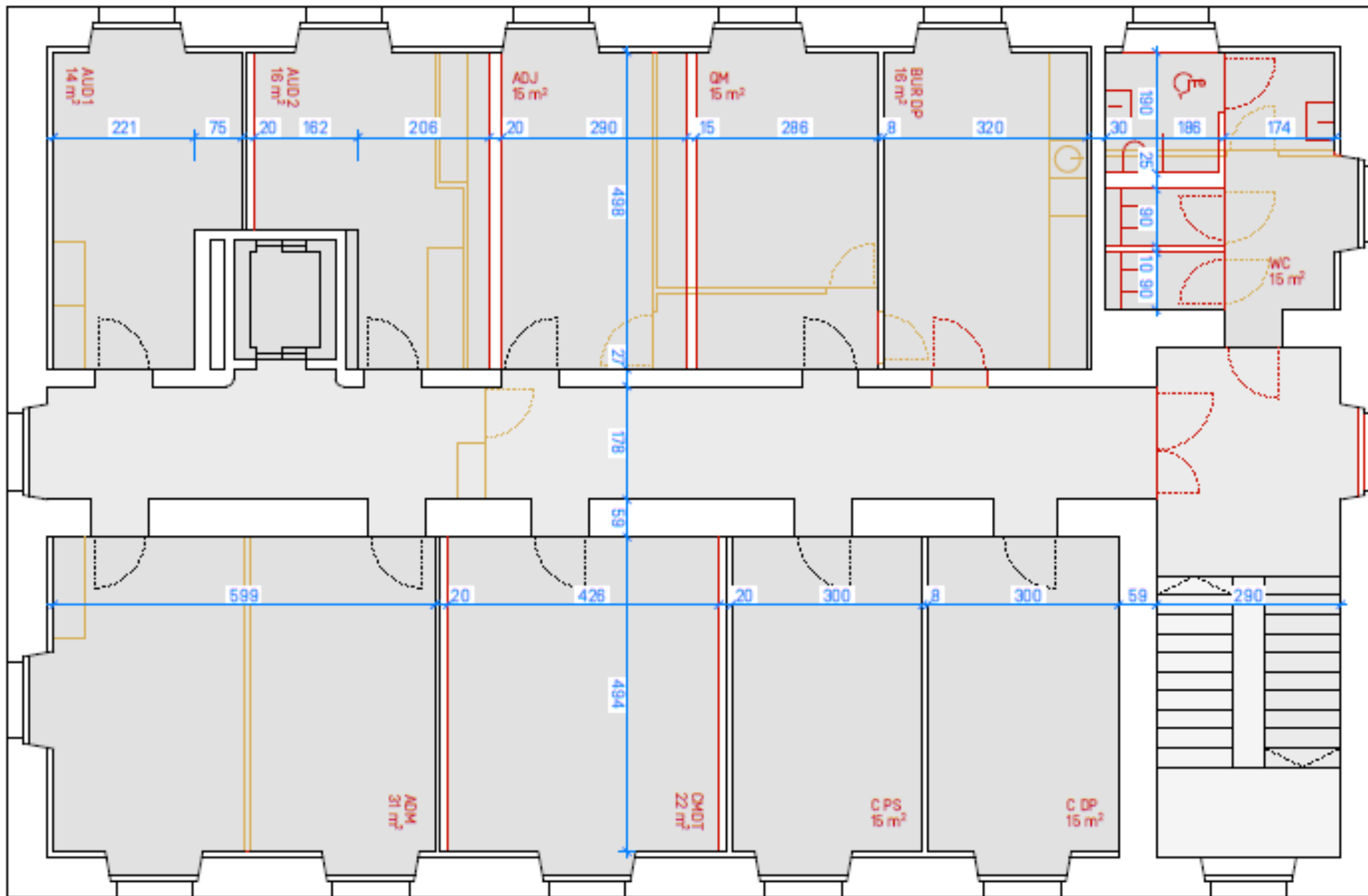




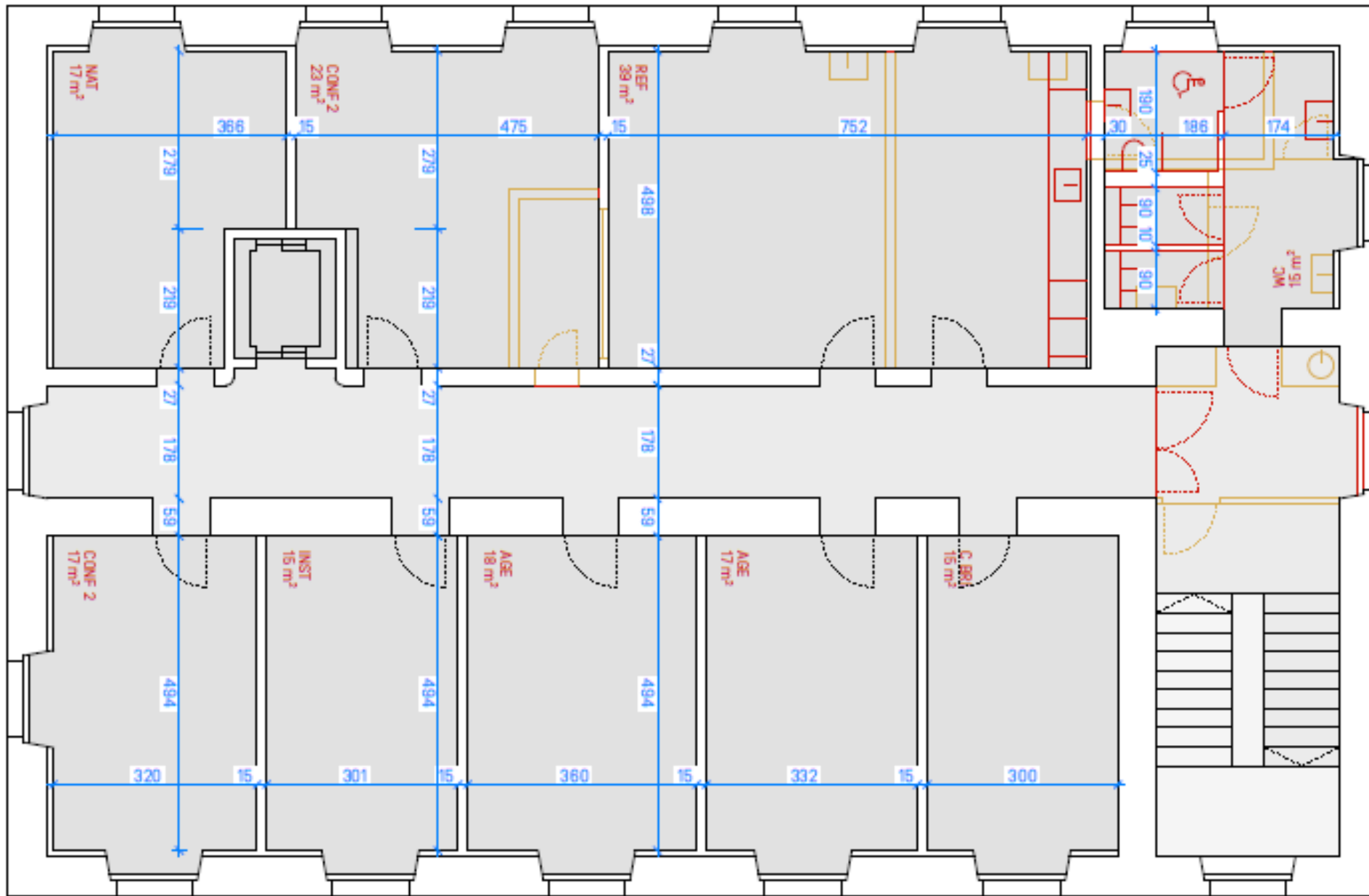
Rez inférieur



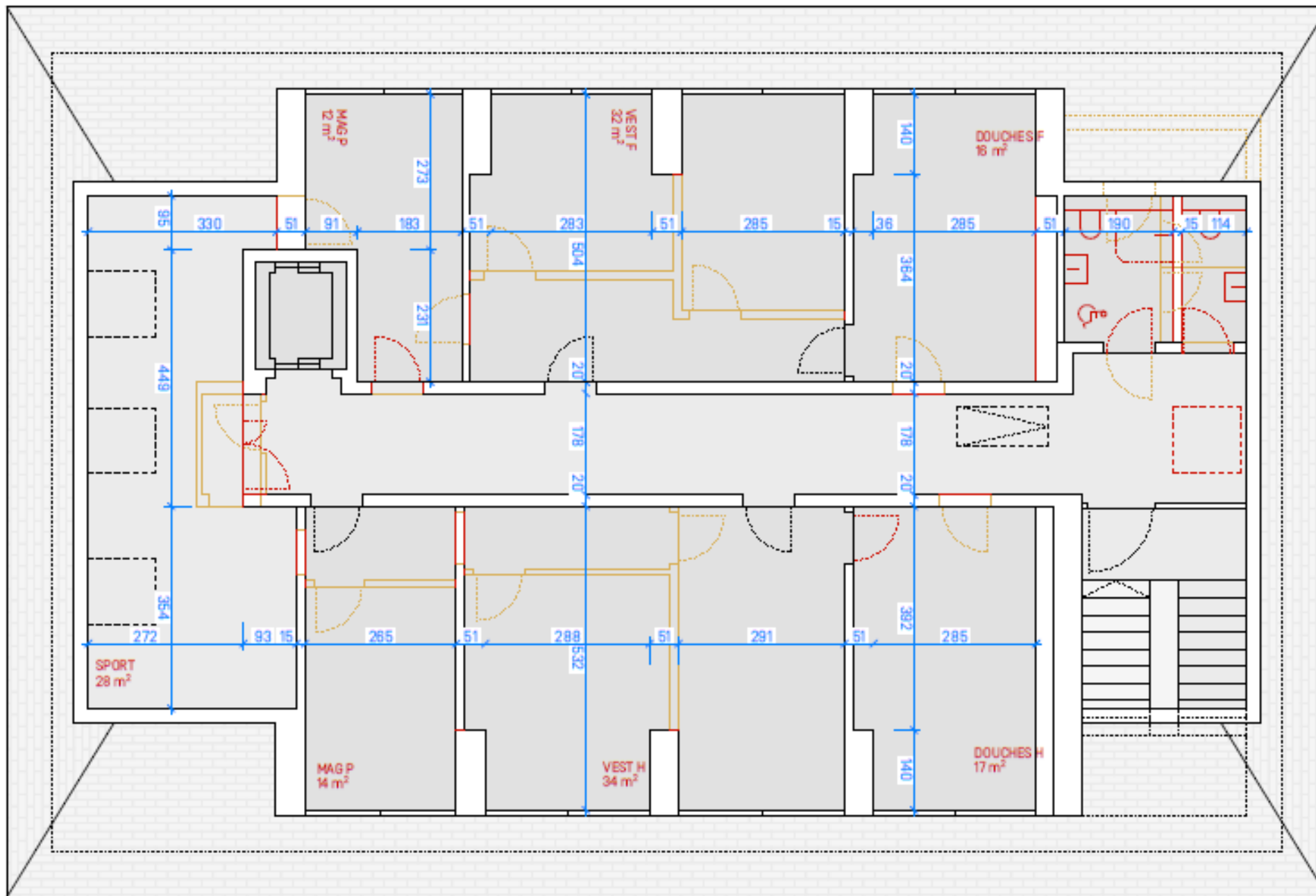
Rez supérieur



Niveau 1



Niveau 2



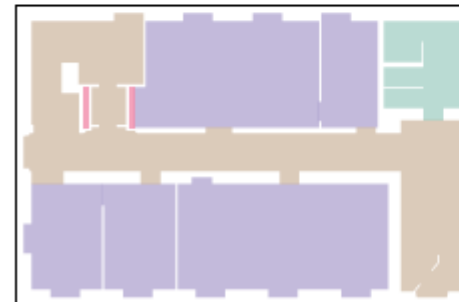
Niveau3

Coût du projet

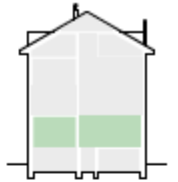
- L'estimation a été réalisée à l'aide de métrées plutôt que la méthode du cube ce qui rend le résultat plus fiable.
- Des réserves ont été incluses
- Transformation des locaux selon demande du Service « Sécurité »
- Mise en conformité du bâtiment (accessibilité, parasismique, AEAI)
- Rénovation technique (chauffage, installations sanitaires et installations électriques obsolètes)

Coût du projet

- Phase 2 SIA - +/-30%
- Fr. 2'920'000.- (comprenant le 30% et réserves)
- Phase 3 permettra d'affiner le chiffrage (jusqu'à +/-10%)
- Fr. **1'240.--/m3** conforme pour ce type de transformation.



REZ SUPÉRIEUR



■	SP	SURFACES DE PLANCHER	M2	301
□	SN	SURFACES NETTES	M2	238
□	SU	SURFACES UTILES	M2	156
■	SD	SURFACES DE DÉGAGEMENT	M2	81
■	SUP	SURFACES UTILES PRINCIPALES	M2	141
■	SUS	SURFACES UTILES SECONDAIRES	M2	15
■	SI	SURFACES D'INSTALLATIONS	M2	1

Fonctionnement

DEPENSES CMS 2022 - 2023 - 2024

N° Compte	Dépense 2022	Dépense 2023	Dépense 2024
4211.3010.00 - Traitements conciergerie	29 998.35	31 362.10	32 648.15
4211.3050.00 - Cotisations AVS-AI-APG-AC	1 977.10	2 068.15	2 142.45
4211.3052.00 - Cotisation caisse de pension	3 953.25	3 433.80	3 608.40
4211.3053.00 - Cotisation assurance accident	98.75	111.00	150.20
4211.3054.00 - Cotisations allocations familiale	845.30	877.50	913.40
4211.3055.00 - Cotisation indemnités journalière	621.80	630.35	676.95
4211.3120.00 - Alimentation / élimination bien-fond (Total CAD- électricité & eau)	19 794.10	26 341.85	32 711.05
Charge CAD yc taxe	4 226.04	4 111.50	4 466.25
Charge électricité & eau	15 568.07	22 230.34	28 244.80
4211.3134.00 - Assurance de choses	2 226.90	2 761.79	2 872.70
4211.3144.00 - Entretien des bâtiments	10 899.05	19 956.91	12 622.50
4211.3900.00 - Imputations interne produits de nettoyage	2 494.25	3 945.50	3 135.41
4211.3900.00 - Imputation interne de frais de personnel UBC	10 794.43	10 150.20	7 615.44
4211.3910.02 - Imputation interne de frais de personnel IME	1 500.00	1 450.43	1 500.00
4211.4470.00 - Produits des locations	171 337.00	171 000.00	188 671.70
Total	85 203.28	103 089.58	100 596.65

80% du bâtiment est chauffé pas des radiateurs électriques

Compris le cpte 4211.3144.00 frais d'entretien du bâtiment les contrats de Kone ascenseur, MAPCO luminaires de sécurité.

Fait le 10.11.2025
Service UBC

Opportunités

- L'espace libéré dans le bâtiment actuel.
- Occupation d'un bâtiment appartenant à la ville.
- Le vendre au Canton (près de 5 millions) a été une option.
Modification de stratégie cantonale.

Merci pour votre attention



SunVote®

SunVote

Changsha SunVote Limited

Tel.: +86-731-85123999

E-mail: sales@sunvote.com.cn

No. de la pièce jointe

39.	<i>Ginolin Alexandre</i>
40.	<i>Grau Christophe</i>
41.	<i>Grau Ludovic</i>
42.	<i>Kilaj Rilind</i>
43.	<i>Multone Nancy</i>
44.	<i>Nanchen Jacqueline</i>
45.	<i>Rapin Sophie</i>
46.	<i>Riesle Gérald</i>
47.	<i>Rüegg Mathieu</i>
48.	<i>Solioz Dan</i>

Abstention	
1.	<i>David Christian</i>
2.	<i>Jankovic Anita</i>
3.	<i>Labanti Thérèse</i>
4.	<i>Multone Stéphane</i>

Délégué-e-s qui n'ont pas voté	
1.	<i>Mariétan David</i>

Le système était géré par *admin*.

Généré à partir du système de vote SunVote via l'application SunVote EVS.

**SunVote**

Changsha SunVote Limited

Tel.: +86-731-85123999

E-mail: sales@sunvote.com.cn

SunVote®

39.	<i>Pochon Pascal</i>
40.	<i>Zara Tiziana</i>

Abstention	
	<i>LACKING</i>

No. de la pièce jointe

Délégué-e-s qui n'ont pas voté	
1.	<i>Burri Robert</i>
2.	<i>Mariétan David</i>

Le système était géré par *admin*.

Généré à partir du système de vote SunVote via l'application SunVote EVS.



SunVote

Changsha SunVote Limited
Tel.: +86-731-85123999
E-mail: sales@sunvote.com.cn

No. de la pièce jointe

Résolution “ Acceptez-vous d'augmenter le compte 3222.3636.00 de CHF 18'000.00 ?” Refusé avec les proportions suivantes : Oui 21, Non 24, Abstention 8.

Revoter Resolution Refusé en mode publique, à la majorité ordinaire.

Date et heure du vote: 01.12.2025 20:53:39

Les délégué-e-s ont voté comme suit :

OUI	
1.	<i>Gremaud Bryan</i>
2.	<i>Blumenthal Blanka</i>
3.	<i>Borgeaud Clément</i>
4.	<i>Burri Robert</i>
5.	<i>Catanese Natale</i>
6.	<i>Delitroz Sianne</i>
7.	<i>D'Errico Adrien</i>
8.	<i>Gashi Musli Benita</i>
9.	<i>Martinez Alexandre</i>
10.	<i>Michaud Nadia</i>
11.	<i>Ostrini Olivier</i>
12.	<i>Previti Sandra</i>
13.	<i>Tuor Mama Jacky</i>
14.	<i>Mignot Philippe</i>
15.	<i>Bräm Patrick</i>
16.	<i>Ginolin Alexandre</i>
17.	<i>Kilaj Rilind</i>
18.	<i>Métraiiller Estelle</i>
19.	<i>Nanchen Jacqueline</i>
20.	<i>Rapin Sophie</i>
21.	<i>Solioz Dan</i>

NON	
1.	<i>Anthamatten Carole</i>
2.	<i>Batista João Filipe</i>
3.	<i>Bellwald Antoine</i>
4.	<i>Caspani Diane</i>
5.	<i>Cepi Jonathan</i>
6.	<i>Faust Pierre-Yves</i>
7.	<i>Franc Mélanie</i>
8.	<i>Grept Guilhem</i>
9.	<i>Gulas Florent</i>
10.	<i>Lamas Eduardo</i>
11.	<i>Moulin Pierre-Yves</i>
12.	<i>Nanchen Lisa</i>
13.	<i>Shala Zenun</i>
14.	<i>Annen Indrid</i>
15.	<i>Clement David</i>
16.	<i>David Christian</i>
17.	<i>Labanti Thérèse</i>
18.	<i>Missiliez Isabelle</i>
19.	<i>Multone Stéphane</i>
20.	<i>Zara Tiziana</i>
21.	<i>Grau Christophe</i>
22.	<i>Grau Ludovic</i>
23.	<i>Multone Nancy</i>
24.	<i>Rüegg Mathieu</i>

Abstention	
1.	<i>Dorsaz Pauline</i>
2.	<i>Fougeiret Stéphane</i>
3.	<i>Jaquet Raffaella</i>
4.	<i>Ninin Nadine</i>
5.	<i>Beiner Nicolas</i>
6.	<i>Jankovic Anita</i>
7.	<i>Pochon Pascal</i>
8.	<i>Riesle Gérald</i>

Délégué-e-s qui n'ont pas voté	
1.	<i>Mariétan David</i>

Le système était géré par *admin*.

Généré à partir du système de vote SunVote via l'application SunVote EVS.



SunVote

Changsha SunVote Limited
Tel.: +86-731-85123999
E-mail: sales@sunvote.com.cn

No. de la pièce jointe

Le système était géré par *admin*.

Généré à partir du système de vote SunVote via l'application SunVote EVS.



SunVote®

SunVote

Changsha SunVote Limited

Tel.: +86-731-85123999

E-mail: sales@sunvote.com.cn

Abstention

1.	<i>Rapin Sophie</i>
-----------	---------------------

No. de la pièce jointe

38.	<i>Rüegg Mathieu</i>
39.	<i>Solioz Dan</i>

Délégué-e-s qui n'ont pas voté

1.	<i>Mariétan David</i>
-----------	-----------------------

Le système était géré par *admin*.

Généré à partir du système de vote SunVote via l'application SunVote EVS.



SunVote

Changsha SunVote Limited
Tel.: +86-731-85123999
E-mail: sales@sunvote.com.cn

No. de la pièce jointe

Résolution “ Acceptez-vous de retirer le compte 1110.5040.22 ?” Refusé avec les proportions suivantes : Oui 24, Non 29, Abstention 0.

Resolution Refusé en mode publique, à la majorité ordinaire.

Date et heure du vote: 01.12.2025 21:18:41

Les délégué-e-s ont voté comme suit :

OUI	
1.	<i>Franc Mélanie</i>
2.	<i>Annen Indrid</i>
3.	<i>Beiner Nicolas</i>
4.	<i>Clement David</i>
5.	<i>David Christian</i>
6.	<i>Jankovic Anita</i>
7.	<i>Labanti Thérèse</i>
8.	<i>Mignot Philippe</i>
9.	<i>Missiliez Isabelle</i>
10.	<i>Multone Stéphane</i>
11.	<i>Pochon Pascal</i>
12.	<i>Zara Tiziana</i>
13.	<i>Bräm Patrick</i>
14.	<i>Ginolin Alexandre</i>
15.	<i>Grau Christophe</i>
16.	<i>Grau Ludovic</i>
17.	<i>Kilaj Rilind</i>
18.	<i>Métraiiller Estelle</i>
19.	<i>Multone Nancy</i>
20.	<i>Nanchen Jacqueline</i>
21.	<i>Rapin Sophie</i>
22.	<i>Riesle Gérald</i>
23.	<i>Rüegg Mathieu</i>
24.	<i>Solioz Dan</i>

Abstention	
	<i>LACKING</i>

NON	
1.	<i>Anthamatten Carole</i>
2.	<i>Batista João Filipe</i>
3.	<i>Bellwald Antoine</i>
4.	<i>Caspani Diane</i>
5.	<i>Cepi Jonathan</i>
6.	<i>Dorsaz Pauline</i>
7.	<i>Faust Pierre-Yves</i>
8.	<i>Fougeiret Stéphane</i>
9.	<i>Gremaud Bryan</i>
10.	<i>Grept Guilhem</i>
11.	<i>Gulas Florent</i>
12.	<i>Jaquet Raffaella</i>
13.	<i>Lamas Eduardo</i>
14.	<i>Moulin Pierre-Yves</i>
15.	<i>Nanchen Lisa</i>
16.	<i>Ninin Nadine</i>
17.	<i>Shala Zenun</i>
18.	<i>Blumenthal Blanka</i>
19.	<i>Borgeaud Clément</i>
20.	<i>Burri Robert</i>
21.	<i>Catanese Natale</i>
22.	<i>Delitroz Sianne</i>
23.	<i>D'Errico Adrien</i>
24.	<i>Gashi Musli Benita</i>
25.	<i>Martinez Alexandre</i>
26.	<i>Michaud Nadia</i>
27.	<i>Ostrini Olivier</i>
28.	<i>Previti Sandra</i>
29.	<i>Tuor Mama Jacky</i>

Délégué-e-s qui n'ont pas voté	
1.	<i>Mariétan David</i>

Le système était géré par *admin*.

Généré à partir du système de vote SunVote via l'application SunVote EVS.



SunVote

Changsha SunVote Limited
Tel.: +86-731-85123999
E-mail: sales@sunvote.com.cn

No. de la pièce jointe

Le système était géré par *admin*.

Généré à partir du système de vote SunVote via l'application SunVote EVS.

**SunVote**

Changsha SunVote Limited
Tel.: +86-731-85123999
E-mail: sales@sunvote.com.cn

No. de la pièce jointe

41.	<i>Zara Tiziana</i>
42.	<i>Bräm Patrick</i>
43.	<i>Ginolin Alexandre</i>
44.	<i>Grau Christophe</i>
45.	<i>Grau Ludovic</i>
46.	<i>Kilaj Rilind</i>
47.	<i>Métraiiller Estelle</i>
48.	<i>Multone Nancy</i>
49.	<i>Nanchen Jacqueline</i>
50.	<i>Rapin Sophie</i>
51.	<i>Riesle Gérald</i>
52.	<i>Rüegg Mathieu</i>
53.	<i>Solioz Dan</i>

Le système était géré par *admin*.

Généré à partir du système de vote SunVote via l'application SunVote EVS.



SunVote®

SunVote

Changsha SunVote Limited

Tel.: +86-731-85123999

E-mail: sales@sunvote.com.cn

No. de la pièce jointe

38.	<i>Métraiiller Estelle</i>
39.	<i>Multone Nancy</i>
40.	<i>Nanchen Jacqueline</i>
41.	<i>Rapin Sophie</i>
42.	<i>Riesle Gérald</i>
43.	<i>Rüegg Mathieu</i>

Abstention	
1.	<i>D'Errico Adrien</i>
2.	<i>Tuor Mama Jacky</i>

Délégué-e-s qui n'ont pas voté	
1.	<i>Mariétan David</i>

Le système était géré par *admin*.

Généré à partir du système de vote SunVote via l'application SunVote EVS.